



---

## Programme stratégique de RRI pour 2023–2027

### Catalyser l'action à l'échelle mondiale pour garantir les droits fonciers et la gouvernance des terres des peuples autochtones et des communautés locales afin d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030 en matière de développement, de climat et de conservation

#### L'urgence et l'occasion de parvenir à un impact à grande échelle

Il est désormais reconnu, comme jamais auparavant, qu'il est essentiel de garantir les droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales, des peuples afro-descendants et des femmes au sein de ces groupes pour pouvoir faire face aux effets cumulés des crises mondiales liées au climat et à la biodiversité, ainsi qu'aux inégalités sociales, économiques et politiques croissantes qui menacent les progrès sous toutes leurs formes.<sup>1</sup> Les approches fondées sur les droits humains, approuvées par les Nations unies, les institutions internationales de développement, les gouvernements et les organismes intergouvernementaux chargés d'orienter les actions en matière de climat et de biodiversité, constituent le seul moyen raisonnable de protéger et de restaurer les écosystèmes de la planète tout en garantissant des progrès en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, les efforts nécessaires en vue d'élargir la reconnaissance juridique des droits des peuples autochtones et des communautés locales – en particulier ceux des femmes au sein de ces groupes – sur leurs terres coutumières, leurs systèmes de savoir traditionnel et leurs institutions de gouvernance, constituent les actions les plus puissantes qui puissent être entreprises pour sauvegarder les [limites planétaires](#) tout en assurant des progrès vers la justice, la paix et la prospérité pour tous. Pour atteindre ces objectifs dans le contexte d'une « fenêtre » qui se ferme rapidement, il faudra une coordination, une innovation et une action sans précédent, et c'est à ce niveau que se situe l'ambition de la coalition RRI pour la période 2023–2027.

Le contexte émergent dans lequel opère le mouvement mondial des droits fonciers peut être résumé en cinq faits interreliés :

- 1. Les communautés possèdent, au titre du droit coutumier, au moins la moitié de la superficie terrestre mondiale, mais détiennent des droits légaux sur moins de 20 pour cent de ces terres, et les droits sur les autres ressources sont souvent mal définis.** Ce déphasage est une cause essentielle de la pauvreté, des inégalités et de la corruption omniprésentes qui alimentent les conflits et la dégradation de l'environnement, et compromettent ainsi la mise en œuvre d'actions efficaces en matière de climat et de conservation, ainsi que les efforts autour des priorités de développement durable.<sup>2</sup> Au moins 800 millions d'hectares de terres dans 36 pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) n'ont pas encore été officiellement reconnus par les

gouvernements,<sup>3</sup> et seule une poignée de pays tropicaux reconnaissent explicitement les droits d'émission de carbone des communautés locales et des peuples autochtones.<sup>4</sup>

- 2. Au moins 2 milliards de personnes sont touchées par ces difficultés, et on prévoit une augmentation de leur nombre au cours des dix prochaines dix années.** Les peuples autochtones, les communautés locales, les peuples afro-descendants, et en particulier les femmes et les jeunes au sein de ces groupes, détiennent des droits inaliénables enracinés dans des cultures, des traditions et des systèmes de connaissances durables, mais ils continuent de figurer parmi les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés du monde. Leurs revendications en matière de justice, de qualité et d'autodétermination sont essentielles pour atténuer la pauvreté à laquelle ils sont confrontés et pour sauvegarder les terres et les territoires dont ils sont les gardiens.<sup>5</sup> De plus, malgré leur rôle prépondérant dans le maintien du bien-être des communautés et la gestion des terres et des ressources collectives, les femmes continuent d'être victimes de discrimination et de jouir de moins de droits que leurs homologues masculins. De même, les jeunes n'ont jusqu'à présent pas été suffisamment mobilisés en tant que leaders au sein de leurs communautés et au-delà ; il faut en faire plus pour garantir leur participation à l'identification et la résolution des opportunités et des défis existants et émergents.
- 3. Il y a de nombreuses données factuelles qui indiquent que les terres et territoires détenus par les communautés sont généralement plus performants que les terres appartenant à des propriétaires publics et privés par rapport à des critères de durabilité, d'équité et de résilience.** On constate que les terres communautaires légalement reconnues présentent des taux plus faibles de déforestation et de feux de forêt, stockent davantage de carbone, abritent une biodiversité plus importante et profitent à davantage de personnes que les terres gérées par des entités publiques ou privées, et ce à un coût largement inférieur.<sup>6</sup> Les femmes jouent un rôle clé dans la gouvernance et la défense des terres communautaires, en dépit des droits inégaux qu'elles ont par rapport aux hommes et des protections insuffisantes présentes dans les lois et coutumes de nombreux pays.<sup>7</sup>
- 4. Le soutien croissant apporté par les gouvernements aux droits fonciers communautaires offre de nouvelles possibilités de progrès.** Rien qu'entre 2014 et 2016, les gouvernements de 30 pays en développement ont adopté des cadres juridiques qui renforcent les droits de tenure forestière des peuples autochtones et des communautés locales,<sup>8</sup> et ils sont encore plus nombreux à avoir adopté des lois depuis. D'après l'Opportunity Framework (Cadre des opportunités),<sup>9</sup> au moins 18 pays abritant des forêts tropicales disposent de cadres juridiques et de capacités opérationnelles suffisants pour soutenir la reconnaissance juridique et/ou la protection des droits de tenure communautaires. La mise en œuvre de ces avancées juridiques permettrait de garantir les droits sur plus de 650 millions d'hectares de terres et de forêts (soit près de trois fois la superficie de la République démocratique du Congo), ce qui contribuerait à améliorer la protection des forêts et la conservation de la biodiversité, ainsi qu'à éviter des émissions de l'ordre de 1,1 à 7,4 GtCO<sub>2</sub>e (gigatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>) au cours des dix prochaines années.<sup>10</sup>

**5. Le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales est désormais une norme mondiale et, de plus en plus, un impératif.** Comme l'affirme le consensus croissant des climatologues et des spécialistes de la biodiversité, il est désormais largement admis que les droits des peuples autochtones et des communautés locales sont essentiels à la réalisation des objectifs et priorités environnementaux à l'échelle mondiale. Des [standards](#), [principes](#), et [sauvegardes](#) de plus en plus robustes sont mis au point pour consolider davantage la signification et les implications des approches basées sur les droits ; un écosystème croissant d'organisations communautaires, d'institutions alliées et d'investisseurs progressistes contribue à élaborer les outils, conseils et instruments requis pour faire progresser et garantir les droits des communautés sur les terres et les ressources<sup>11</sup> ; par ailleurs, une [coordination](#) et un [travail de plaidoyer](#) améliorés contribuent à favoriser des [engagements sans précédent de la part des bailleurs de fonds](#), un soutien dédié aux [actions climat sensibles au genre](#), et des appels à une ambition encore accrue.

En somme, pour la toute première fois, nous disposons désormais de feuilles de route opérationnelles pour garantir, à grande échelle, les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales, avec une idée claire des coûts et des implications pour le climat et la biodiversité. Grâce à des décennies d'actions coordonnées et d'investissements stratégiques effectués par les communautés et les organisations de la société civile, nous sommes désormais dotés d'un large éventail d'outils et d'instruments stratégiques pour orienter et accélérer les progrès (voir encadré 1). Toutefois, pour aller de l'avant, il faudra faire preuve d'encore plus d'ambition, de coordination et d'innovation afin de relever les défis existants et émergents, de saisir les opportunités et de tirer parti de la transformation ascendante.

### De « potentiel » à « transformateur » : Relever les défis clés, saisir les occasions essentielles

Dans un contexte de menaces environnementales sans précédent à l'échelle mondiale, les gouvernements et la communauté internationale dans son ensemble doivent intensifier leurs efforts pour freiner la déforestation et endiguer la perte de biodiversité tout en s'attaquant aux facteurs sous-jacents de pauvreté et de violence systémique qui menacent toutes les formes de progrès. La garantie et la protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales sur les terres et les moyens de subsistance sont essentielles pour atteindre ces objectifs, mais, à ce jour, ce sont principalement les titulaires de droits eux-mêmes qui ont impulsé les changements. L'engagement pris par les bailleurs de fonds et les philanthropes lors de la Cdp26 en matière de tenure a depuis élargi la responsabilité de l'action collective sur le programme relatif aux droits fonciers mais, pour y parvenir au rythme et à l'échelle requis pour répondre aux priorités mondiales relatives au climat, à la conservation et au développement durable, il faudra mettre en œuvre des efforts sans précédent en matière de stratégie, d'innovation et de financement.

## Encadré 1. Innovations pour élargir le soutien aux droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance

Les contributions de RRI à la série émergente d'outils, d'institutions et de réseaux de tenure aident à créer une base solide pour l'avancement d'objectifs et de priorités toujours plus ambitieux :

- Le **Strategic Response Mechanism** (Mécanisme de réponse stratégique), rapidement déboursable, a permis à plus de 87 organisations de saisir des occasions inattendues de faire avancer les réformes et de gérer les reculs dans plus de 28 pays. Les subventions du SRM ont été les interventions initiales qui ont conduit à de nombreux projets financés par le Tenure Facility.
- Le réseau d'agences forestières publiques **MegaFlorestais** a obtenu un soutien gouvernemental sans précédent et ouvert de nouvelles possibilités de réforme dans plus de 10 pays.
- Le réseau **Interlaken Group**, composé d'entreprises privées, d'investisseurs et d'ONG de premier plan, a mobilisé le soutien du secteur privé en faveur de réformes dans six pays.
- La campagne **Land Rights Now** a mobilisé les organisations de développement agricole et rural pour qu'elles unissent leurs forces afin de soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales.
- **Landmark**, une plateforme mondiale de terres communautaires affichant des informations géoréférencées sur les terres détenues et utilisées collectivement dans le monde entier, a augmenté la visibilité et l'accessibilité de données clés.
- Le **Tenure Facility**, le premier mécanisme de financement international au monde à mettre en œuvre des lois foncières favorables aux communautés, s'est appuyé sur la capacité croissante des organisations locales et sur les possibilités créées par les mouvements sociaux et les autres initiatives stratégiques de RRI.
- Le **Standard pour les droits fonciers**, élaboré avec *l'Indigenous Peoples Major Group*, établit les meilleures pratiques pour assurer la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants dans toutes les actions et tous les investissements au niveau du paysage soutenus par des institutions internationales, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des investisseurs.
- Le **Réseau africain des institutions foncières pour les droits communautaires (ALIN)** est une plateforme informelle établie par 95 hauts fonctionnaires de 15 pays d'Afrique en 2019. Elle constitue depuis lors une communauté de pratique grâce à laquelle les membres ont renforcé leurs capacités, favorisé le dialogue et encouragé la diffusion d'informations sur les droits fonciers communautaires en Afrique. Le réseau a également servi de mécanisme de reddition de comptes contribuant à mesurer les progrès réalisés.

- Le **Path to Scale and Transformation** est un réseau informel de bailleurs de fonds, de mécanismes financiers et de leurs intermédiaires, lancé en 2020 dans le but d'augmenter le financement et d'autres facteurs favorables pour garantir les droits aux terres et aux ressources, la conservation et les moyens de subsistance des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants dans la mesure requise pour atteindre les objectifs mondiaux à l'horizon 2030 en matière de climat et de biodiversité. *Path to Scale* encourage une ambition accrue, une meilleure coordination et des engagements financiers plus importants pour mener à bien le programme relatif aux droits fonciers, et pour contribuer à mobiliser les bailleurs de fonds et les entités philanthropiques privées autour de la nécessité d'une action, d'une innovation et d'un investissement plus coordonnés.
- Enfin, la **Community Land Rights and Conservation Finance Initiative** (L'Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation – CLARIFI), qui est l'initiative la plus récente, a été lancée comme nouveau mécanisme de financement international par RRI et Campaign for Nature dans le but de déployer stratégiquement des fonds publics et privés afin d'élargir le financement des organisations dirigées par des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants qui cherchent à obtenir la reconnaissance officielle des droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et de leurs efforts pour conserver et gérer durablement leurs territoires.

Entre 2011 et 2021, l'aide publique au développement en vue de la reconnaissance des droits des communautés forestières n'a atteint en moyenne que 270 millions de dollars par an. Cela représente moins de 1 pour cent du total des financements destinés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique pour la même période,<sup>12</sup> financements dont seulement 11 pour cent ont été consacrés à la garantir des droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants.<sup>13</sup> Par ailleurs, les communautés étaient rarement les bénéficiaires directs de ces fonds. Seulement 17 pour cent des projets menés depuis 2011 ont fait intervenir des organisations locales en tant que partenaires de mise en œuvre, ce qui a entravé leur aptitude à travailler sur leurs ordres du jour et à renforcer leurs propres capacités.<sup>14</sup>

En 2017, dans les PRFI, quelque 417 millions d'hectares de forêts étaient légalement reconnus comme appartenant aux communautés ou désignés pour elles.<sup>15</sup> La reconnaissance formelle de 400 millions d'hectares supplémentaires placerait un peu plus de la moitié de toutes les forêts des PRFI sous propriété communautaire, ce qui représenterait environ 20 pour cent de l'objectif « 30x30 » proposé en matière de biodiversité et des efforts mondiaux visant à mettre fin à la déforestation.<sup>16</sup> Pour atteindre cet objectif d'ici à 2030, toutefois, il faudrait octroyer aux communautés des titres de propriété sur au moins 50 millions d'hectares de terres forestières par an, ce qui représente un rythme quatre fois supérieur au taux actuel de reconnaissance de la tenure.

Bien que les conditions favorables à la réalisation de cet objectif s'améliorent tant à l'échelle mondiale qu'au sein de certains pays clés abritant des forêts tropicales, il reste au moins quatre défis d'envergure à relever :

- 1. Mobiliser les gouvernements :** Malgré l'amélioration des conditions politiques dans certaines juridictions (par exemple, l'élection en 2022 de gouvernements progressistes en Colombie et au Brésil), on assiste dans de nombreux pays à une montée en puissance des régimes autocratiques, au rétrécissement des espaces politiques et au recul de divers droits, y compris les droits fonciers communautaires officiellement reconnus.<sup>17</sup> La pandémie de Covid-19 a exacerbé les inégalités entre pays et en leur sein, entraînant l'imposition de restrictions encore plus importantes sur les libertés civiles, l'usurpation des droits des communautés et l'adoption de plans de redressement qui légitiment l'accaparement des terres et marginalisent encore davantage les populations rurales pauvres et les peuples autochtones en particulier. En conséquence, les violences à l'encontre des défenseurs locaux des terres ne montrent aucun signe de déclin<sup>18</sup> et l'ordre du jour relatif aux droits fonciers se heurte à une incertitude de plus en plus marquée dans un nombre croissant de pays. Pour inverser ces tendances et renforcer le soutien politique en faveur de l'ordre du jour des droits fonciers, une collaboration et une coordination accrues seront requises entre les acteurs de la société civile, les organisations intergouvernementales et les investisseurs progressistes entretenant des rapports positifs avec les gouvernements des juridictions clés.
- 2. Mobiliser des financements et des modalités innovantes :** À la suite de la pandémie de Covid-19, la dette publique atteint des niveaux sans précédent tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre entraînent une inflation galopante, et les tensions géopolitiques croissantes contribuent à l'augmentation des coûts énergétiques et de l'insécurité alimentaire aux quatre coins du monde. Après avoir atteint un niveau record en 2021, le soutien politique à l'aide publique au développement semble aujourd'hui s'essouffler, et la coopération sur les questions sociales, économiques et environnementales clés devient plus fragmentée et polarisée aux niveaux national et international.<sup>19</sup> Dans l'ensemble du monde en développement, les gouvernements profitent des pouvoirs que leur a conférés la pandémie pour poursuivre des ordres du jour économiques effrénés – en donnant la priorité au développement des infrastructures, à l'exploitation minière et à diverses formes d'exploitation des ressources naturelles – tout en affaiblissant les protections sociales et environnementales et en permettant le recul des droits dans les paysages ciblés. Alors que les politiques nationalistes, le populisme et les tendances autoritaires gagnent en importance, les efforts visant à faire avancer les réformes progressives se heurteront probablement à des circonstances de plus en plus difficiles.<sup>20</sup>

Dans le même temps, tandis que les recettes publiques diminuent, le marché boursier et la philanthropie privée connaissent un essor. Rien qu'au cours des quelques dernières années, plus de 30 milliards USD ont été engagés dans le financement du climat et de la conservation. Cela inclut une promesse de 10 milliards USD de la part de Jeff Bezos,<sup>21</sup> de

6 milliards USD par un consortium de 36 fondations privées<sup>22</sup> et de 1 milliard USD par Hansjörg Wyss.<sup>23</sup> En fait, les entités philanthropiques adoptent de plus en plus la position progressiste des défenseurs de longue date des droits, comme la Fondation Ford, en engageant leurs ressources pour faire progresser les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants dans le contexte des portefeuilles sur le climat et la conservation, comme le montre l'engagement de Glasgow relatif à la tenure. En raison de sa plus grande souplesse et de ses exigences moins restrictives, le soutien philanthropique offre un potentiel énorme pour l'avancement des droits communautaires au niveau local et le maintien de l'ordre du jour relatif aux droits fonciers comme priorité mondiale. Cependant, des formes de soutien plus systémiques seront requises pour réaliser le programme de transformation qui sous-tend le mouvement des droits fonciers. À l'avenir, il faudra mobiliser un soutien encore plus important de la part des bailleurs de fonds publics et privés, renforcer l'action coordonnée et continuer à mener un travail de sensibilisation sur le rôle essentiel des populations locales dans la réalisation d'un avenir plus durable, équitable et résilient face au changement climatique.

3. **Élargir la mise en œuvre** : Malgré des progrès considérables dans le nombre de pays disposant de politiques et de cadres juridiques reconnaissant les droits des communautés sur les terres et les ressources, la mise en œuvre continue de représenter un défi dans de nombreuses juridictions. Comme nous l'avons déjà noté, plus de 150 millions d'hectares de terres forestières tropicales ont été reconnus comme appartenant légalement à des peuples autochtones et des communautés locales, ou assignés à ces groupes, au cours des 15 dernières années, mais le potentiel est bien plus important (voir ci-dessus). Pour faire progresser les droits au rythme et à l'échelle nécessaires à la réalisation des objectifs internationaux en matière de climat et de biodiversité, il faudra déployer et exploiter stratégiquement davantage d'énergie, de ressources et de soutien technique pour : (i) créer des environnements sociaux, politiques et économiques favorables à l'échelle locale, nationale et internationale ; (ii) renforcer la confiance parmi les institutions publiques et privées et les organisations communautaires locales ; (iii) renforcer les mouvements sociaux ; (iv) démontrer la faisabilité de la mise en œuvre ; et (v) construire sans relâche la base de données factuelles en vue de réformes progressistes. Pour atteindre ces objectifs, le soutien et l'engagement actifs d'une coalition mondiale robuste et diversifiée seront, naturellement, nécessaires.
4. **Aller au-delà du principe « ne pas nuire »** : Les institutions et initiatives multilatérales qui soutiennent les actions en faveur du climat et de la conservation – comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC), le partenariat ProGreen de la Banque mondiale, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le Fonds carbone (FC), la Coalition for Lowering Emissions by Accelerating Forest Finance (LEAF – Réduire les émissions en accélérant le financement des forêts), ainsi que la multitude de normes volontaires du marché du carbone – ont tous élaboré des garanties exigeant le respect des droits fonciers locaux, mais aucune n'a été conçue pour faire progresser la tenure forestière communautaire et la gouvernance en soi, et toutes ces entités se heurtent à des défis pour ce qui est de la mise en œuvre, du suivi et de la

présentation de rapports. Il faut désormais en faire plus pour mobiliser la coordination et le soutien internationaux en faveur de l'avancement des approches fondées sur les droits et de l'adoption de stratégies intégrées qui tiennent compte de la nécessité de clarifier et de garantir les droits sur le terrain, soit par le biais de financements directs versés aux organisations en position de mettre en œuvre cet agenda, soit en apportant un soutien technique dédié aux partenaires nationaux pour accélérer les réformes et/ou renforcer les capacités de mise en œuvre.

## Concevoir le chemin à suivre

Pour réaliser le plein potentiel de sa mission et de son objectif, la coalition RRI devra en faire plus pour saisir les opportunités émergentes et relever les défis persistants. Les résultats obtenus jusqu'ici mettent en évidence quatre enseignements opérationnels qui orientent les décisions quant au chemin à suivre. Associés à la proposition de valeur et à la théorie du changement de RRI (voir ci-après), ils constituent les éléments essentiels de son nouveau programme stratégique quinquennal pour la période de 2023 à 2027.

- 1. Des organisations locales fortes et des systèmes sociaux et de marchés progressistes sont nécessaires pour saisir les occasions, réduire les risques de retour en arrière et assurer les progrès vers des actions climatiques et de conservation fondée sur les droits.** Les récentes évolutions au Brésil, au Kenya et ailleurs illustrent à quel point les droits sont fragiles lorsqu'ils ne sont pas intégrés dans les systèmes sociaux, politiques et de marché. L'objectif 30x30 du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 pourrait facilement être interprété comme une justification du déplacement des populations locales. Par ailleurs, les programmes juridictionnels de compensation du carbone risquent d'inciter les gouvernements à s'emparer des droits des populations locales sur leur carbone, tandis que les marchés volontaires du carbone risquent de stimuler l'appropriation par des entités privées des terres et forêts communautaires. Cependant, d'après l'expérience, ces risques peuvent être atténués lorsque les organisations locales disposent des moyens et des ressources nécessaires pour faire face aux menaces et peuvent compter sur des alliés stratégiques pour amplifier leurs actions et/ou mobiliser un plus grand soutien. Entre autres, les entreprises et les investisseurs progressistes occupent souvent une position unique au moment d'influencer les décideurs et de mettre fin à la criminalisation et à la violence auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits fonciers. Parallèlement, l'implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre des interventions en matière de climat et de biodiversité est de plus en plus reconnue comme une condition essentielle à l'obtention d'impacts à long terme, tandis que le suivi coordonné par la base populaire des interventions entreprises au niveau du paysage constitue un outil puissant pour en responsabiliser les promoteurs et démontrer les effets positifs de la gouvernance communautaire.
- 2. Le plaidoyer local est essentiel pour faire avancer les réformes du régime foncier et pour entreprendre des actions fondées sur les droits en matière de climat, de biodiversité et de développement durable.** L'expérience de RRI en matière de soutien



aux efforts des titulaires de droits afin de faire avancer et de mettre en œuvre des réformes progressistes a donné lieu à plusieurs enseignements importants, y compris les suivants : (i) les progrès ont souvent leur origine dans des luttes politiques persistantes, marquées par des actions collectives menées localement et le développement d'organisations et de leaders communautaires compétents ; (ii) des structures de financement souples et adaptables sont essentielles pour saisir les occasions et permettre la mise au point d'initiatives et de collaborations stratégiques ; (iii) le renforcement de la confiance et du soutien politiques en faveur des droits fonciers communautaires est essentiel à l'établissement de conditions favorables à l'avancement et à la mise en œuvre de réformes du régime foncier ; et (iv) la coordination et la participation de tout le secteur sont nécessaires pour mener un travail de sensibilisation, mobiliser le soutien et gérer les intérêts particuliers.

- 3. Les institutions multilatérales et les organisations intergouvernementales peuvent faire avancer ou faire traîner le soutien des pays en développement au programme relatif aux droits fonciers.** Au-delà de l'élaboration et de l'application de sauvegardes sociales et environnementales, les initiatives internationales en matière de développement, de climat et de conservation ont jusqu'à présent apporté un soutien limité à la réalisation du programme relatif aux droits fonciers, bien qu'il soit fondamental pour la réalisation de leurs objectifs. Les relations institutionnelles et les modalités programmatiques qui éclairent les actions nationales en matière de climat et de biodiversité sont essentielles pour comprendre les contraintes auxquelles sont soumises les initiatives internationales. Étant donné que les accords internationaux de financement et de paiements fondés sur les performances sont généralement conclus avec les ministères nationaux de l'environnement (avec peu ou pas d'implication des responsables du régime foncier et du développement social), et que les réformes du régime foncier et les programmes d'inclusion sociale ont généralement été présentés comme des décisions internes ayant trait aux politiques et ayant peu ou pas d'incidence sur les résultats, le soutien international à la réforme des régimes fonciers locaux a été faible, ce qui a réduit les possibilités de renforcer les capacités juridiques et techniques des gouvernements à entreprendre des actions. En s'appuyant sur l'engagement pris par les bailleurs de fonds lors de la Cdp26, les principaux bailleurs de fonds mondiaux en matière de climat et de biodiversité occupent maintenant une position unique pour tirer parti de leurs relations avec les mécanismes de financement internationaux et les gouvernements partenaires afin de s'assurer que les investissements futurs iront au-delà des protocoles « ne pas nuire » et aideront activement les gouvernements nationaux et les populations locales à mener à bien des interventions fondées sur les droits et à garantir les droits des communautés sur les terres et les ressources.
- 4. Des modalités de financements adaptés aux objectifs sont essentielles à la réalisation des ambitions mondiales en matière de priorités climatiques et de conservation fondées sur les droits.** Pour réaliser les ambitions de l'engagement pris lors de la Cdp26 concernant la garantie et la protection des droits fonciers et forestiers des communautés, il faudra réexaminer de manière critique les modalités de financement utilisées par les institutions financières internationales, les bailleurs de fonds et les entités philanthropiques, afin de veiller à ce qu'elles soient alignées sur les

réalités uniques des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, ainsi que des femmes en leur sein. Une approche « adaptée aux objectifs » suppose que les financements destinés au climat, à la conservation et aux droits sont canalisés de manière pertinente et appropriée pour les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants, et garantit que les engagements financiers sont menés par leurs organisations sur la base de conditions souples, à long terme, sensibles au genre, opportunes, accessibles et mutuellement responsables.<sup>24</sup>

## Proposition de valeur de RRI : Rapprocher, innover et catalyser les changements

RRI a été fondée en 2005 en tant que partenariat entre des ONG internationales, des organisations communautaires et des bailleurs de fonds pour établir des objectifs mondiaux et intensifier la sensibilisation et l'action en faveur d'une réforme de la tenure forestière qui reconnaisse les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, ainsi que leurs moyens de subsistance. Il s'agissait d'une entité unique et nouvelle dans le secteur des forêts et de la conservation, conçue pour suivre les progrès mondiaux, coordonner les actions des bailleurs de fonds et des acteurs actifs dans ce domaine, catalyser les innovations et saisir les occasions stratégiques qui ne pouvaient être exploitées par d'autres. Les principaux bailleurs de fonds de l'époque – notamment le ministère britannique du développement international (DFID – UK Department for International Development), qui est maintenant le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO), l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad) et la Fondation Ford – s'inquiétaient du fait que les droits fonciers risquaient d'être exclus de leurs portefeuilles institutionnels et sont devenus les premiers partenaires financiers de RRI. Leur préoccupation collective a conduit à l'élaboration des programmes-cadres de RRI, à des plans stratégiques et à des réunions annuelles de stratégie mondiale avec des partenaires et collaborateurs du monde entier, donnant lieu à plus d'une décennie d'innovations et d'impact ininterrompus.<sup>25</sup>

Quinze ans plus tard, le monde se trouve dans une situation assez similaire. Même si d'importants progrès ont été réalisés à l'échelle mondiale pour ce qui est de reconnaître à quel point il est important de garantir la tenure communautaire, y compris des réformes nouvelles et en cours du régime foncier dans de nombreux pays, c'est une question qui risque à nouveau d'être absorbée par d'autres crises. Alors que le monde s'engage dans une longue phase d'incertitude, aggravée par la pandémie de Covid-19, l'intensification des tensions géopolitiques, l'augmentation des coûts de l'énergie, la montée en flèche de l'inflation, l'émergence d'une crise alimentaire et les impacts sans précédent du changement climatique, il existe des risques croissants de dilution ou de recul des acquis légaux durement obtenus, de redéfinition des priorités de financement et d'affaiblissement de l'intérêt suscité par les approches fondées sur les droits. Il est crucial de se doter d'un organisme rassembleur de confiance afin d'élever le niveau des ambitions, de mobiliser une action coordonnée, de favoriser des partenariats stratégiques et de catalyser les innovations requises pour accélérer et suivre les progrès vers les priorités mondiales en matière de climat, de conservation et de développement durable. Au

cours des 15 dernières années, RRI s'est intentionnellement transformé pour pouvoir répondre à ce moment charnière.

En 2020, RRI – qui compte désormais 21 partenaires, plus de 150 collaborateurs et un mécanisme de coordination (Groupe des droits et ressources – RRG (*Rights and Resources Group*)) – a été élargie et réformée afin de privilégier les organisations autochtones, communautaires, afro-descendantes et féminines dans nos stratégies, notre programmation et notre gouvernance. Les partenaires de RRI, qui sont responsables de la gouvernance et de l'orientation générales de la Coalition, sont désormais des titulaires de droits majoritaires, ce qui reflète les demandes et les capacités renforcées des organisations autochtones et communautaires à l'échelle mondiale. Des réseaux nouveaux et existants tels que MegaFlorestais (gouvernements), l'Interlaken Group (secteur privé), et le Path to Scale and Transformation (bailleurs de fonds et entités philanthropiques) ont été consolidés ou créés pour mobiliser un plus grand soutien de la part de groupes clés à l'échelle nationale et internationale. Les activités de suivi des données essentielles ont été élargies pour englober des aspects clés de la tenure des terres et des ressources, y compris les droits sur l'eau, le carbone et les moyens de subsistance, la mesure des revendications coutumières et les possibilités de faire avancer les réformes. Le soutien apporté par RRI aux organisations et priorités locales a également été élargi pour englober la promotion de la [Community Land Rights and Conservation Finance Initiative](#) (L'Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation – CLARIFI), un nouveau mécanisme de financement international qui entend élever les ambitions de financement et déployer stratégiquement des fonds publics et privés afin d'élargir la reconnaissance formelle des droits et des priorités des communautés. Ces réseaux ciblés, ces bases de référence élargies et ces nouveaux outils, en tandem avec la structure actualisée de RRI et son approche ascendante de la planification et de la coordination, ont donné lieu à des approches nouvelles et innovantes permettant à la Coalition d'identifier et d'agir sur les priorités stratégiques des titulaires de droits à l'échelle nationale, régionale et internationale, et à des orientations sur les opportunités d'investissement en vue d'une action et d'un soutien dédiés.

## Théorie du changement

La théorie du changement (TdC) de RRI est fondée sur l'idée selon laquelle la reconnaissance et l'application légales des droits des communautés sur les terres et les ressources, y compris la liberté d'exercer et de jouir de ces droits, ainsi que l'adoption à grande échelle d'approches et de réformes fondées sur les droits, reposent sur trois variables déterminantes :

1. La création d'environnements juridiques, politiques et économiques favorables à tous les niveaux et dans tous les secteurs.
2. Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles pour promouvoir le changement aux niveaux local, national et international.
3. La poursuite d'actions coordonnées et synergiques qui peuvent démontrer la faisabilité, renforcer l'ambition et atténuer les risques.

À elles toutes, ces contributions constituent la base nécessaire pour soutenir les actions et les investissements requis pour intensifier la mise en œuvre des droits et accélérer les

transformations au niveau des systèmes afin de réaliser les priorités mondiales en matière de climat, de conservation et de développement durable (voir annexe 1).

L'aspect central de ce programme ambitieux est la reconnaissance du fait que les efforts en vue d'un avenir plus juste, équitable et durable nécessitent l'intelligence collective et les actions stratégiques d'une coalition mondiale coordonnée, et capable de saisir les occasions et de faire face aux menaces. Ce sont là l'essence et la finalité de la coalition RRI, y compris en ce qui concerne sa structure, ses accords commerciaux et l'approche commune de ses membres au service de son ambition collective. Ensemble, ils emploient des combinaisons synergiques de **données factuelles** (analyses et données), de **capacités** (outils, solutions et innovations), **d'interactions** (partenariats stratégiques et actions coordonnées) et **d'activités de plaidoyer** (sensibilisation et actions fondées sur des données factuelles) afin d'atteindre les résultats essentiels qui peuvent conduire aux changements ou transformations souhaités à toutes les échelles et dans tous les secteurs.

Pour mesurer les progrès, RRI a mis au point des outils de suivi de la tenure et le Cadre des opportunités (*Opportunity Framework*) afin d'évaluer les changements au niveau national, y compris les capacités organisationnelles et institutionnelles des agents de changement, et les différents contextes juridiques et politiques des pays ciblés. De nouveaux outils stratégiques sont en cours d'élaboration afin d'évaluer la situation des droits économiques ou des droits relatifs aux moyens de subsistance dans les principaux pays cibles, ainsi que les progrès réalisés à l'échelle internationale en matière de financements dédiés destinés à la promotion des approches fondées sur la tenure et les droits. À eux tous, ces outils fourniront les moyens nécessaires pour valider les hypothèses essentielles, pour identifier et atténuer les risques potentiels, et pour mesurer l'efficacité de l'approche globale de RRI.

**Figure 1 : Théorie du changement de RRI**



## Hypothèses essentielles

La théorie du changement de RRI repose sur un large ensemble d'hypothèses (voir le tableau 1 ci-dessous). À elles toutes, elles permettent d'expliquer la logique causale qui sous-tend la TdC proposée, et donc la relation entre les actions de la coalition RRI et les attentes concernant les changements obtenus. Les réunions stratégiques, les événements annuels de planification et le suivi actif des indicateurs de progrès internes (c'est-à-dire, programmatiques) et externes (c'est-à-dire liés au suivi de la tenure) constituent des points de contact permettant d'examiner, de revoir et de mettre à jour les liens de causalité et les hypothèses sous-jacentes de la TdC de RRI. Les enseignements obtenus sont ensuite utilisés pour renforcer les conseils, le déploiement de stratégies plus efficaces, et la mise au point d'outils et de solutions mieux adaptés.

**Tableau 1 : Hypothèses de la théorie du changement**

Résumé narratif	Hypothèses
<b>Impacts mondiaux :</b> Garantir les droits sur les terres et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, et accélérer les progrès vers les priorités mondiales en matière de climat, de biodiversité et de développement durable.	<b>Hypothèses ayant une incidence sur la transformation à l'échelle mondiale :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● L'élargissement des droits collectifs sur les terres et les moyens de subsistance est soutenu par une masse critique de pays abritant des forêts tropicales et d'organisations et institutions alliées.</li><li>● Les flux financiers requis pour faire progresser les droits communautaires au rythme et à l'échelle requis pour répondre aux priorités mondiales en matière de climat et de biodiversité sont garantis.</li><li>● Les contraintes structurelles entravant le déploiement d'actions et de solutions fondées sur les droits sont identifiées et abordées.</li><li>● Les capacités des communautés à utiliser, gérer et conserver de manière durable les écosystèmes importants à l'échelle mondiale sont classées par ordre de priorité et renforcées.</li></ul>
<b>Résultats à long terme :</b> Les communautés sont en mesure de garantir leurs droits sur les terres et les moyens de subsistance, de poursuivre leurs priorités autodéterminées et d'accélérer les réformes grâce à l'adoption à grande échelle d'approches fondées sur les droits.	<b>Hypothèses ayant une incidence sur les liens entre les résultats et les impacts :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Les liens entre les actions et les réformes fondées sur les droits et la réalisation des ordres du jour mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de développement durable sont affirmés.</li><li>● La reconnaissance et la protection légales des terres communautaires, des moyens de subsistance et des droits à l'autodétermination sont soutenues par une masse critique d'institutions publiques et privées.</li><li>● Les approches et les réformes fondées sur les droits créent des avantages clairs et mesurables pour les entreprises, les investisseurs et les gouvernements.</li><li>● La coordination et l'engagement conjoints permettent d'intensifier très considérablement l'élan des actions et des investissements.</li></ul>

**Résultats directs :**

Les capacités, les conditions favorables, la coordination et l'ambition améliorées sont mises à profit pour soutenir les voies d'accès à l'élargissement de l'échelle et à la transformation.

**Hypothèses ayant une incidence sur les liens entre les réalisations et les résultats :**

- Un ensemble robuste de données factuelles est essentiel pour mobiliser le soutien et la participation.
- L'ambition et les actions collectives peuvent être exploitées grâce à des partenariats stratégiques et à la poursuite d'objectifs clairs, mesurables et réalisables.
- Des activités de plaidoyer efficaces, des interactions, ainsi que le déploiement d'outils et de solutions innovants, peuvent permettre de surmonter les obstacles et les résistances d'ordre social, politique et économique.
- La création d'environnements juridiques et institutionnels adéquats pour soutenir les processus de réforme repose sur un engagement ascendant soutenu, le partage d'informations et le renforcement démocratique des institutions.

**Actions**

**essentielle :** Les opportunités et les risques pour ce qui est de faire avancer les droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance sont efficacement identifiés et exploités ou abordés.

**Hypothèses soutenant la réalisation des actions essentielles :**

- L'intelligence collective d'une coalition mondiale coordonnée est essentielle pour identifier les menaces et les opportunités, et choisir des actions opportunes, stratégiques et pertinentes.
- La coalition RRI est dotée des capacités lui permettant de mettre en œuvre des actions essentielles efficaces et/ou de développer les partenariats nécessaires.
- La proposition de RRI en vue de l'optimisation du rapport résultats/coûts est reconnue et soutenue par les bailleurs de fonds et les entités philanthropiques.
- La mission de RRI est soutenue par une masse critique d'institutions publiques et privées.

## Directions stratégiques 2023–2027

En tant que coalition de premier plan à l'échelle mondiale dirigée par des titulaires de droits, dotée de la capacité et de la légitimité nécessaires pour rassembler et mobiliser tous les groupes de parties prenantes, RRI entend tirer parti de sa structure réformée, de ses innovations et de ses fonctions catalysatrices pour élever les ambitions, élargir les actions au niveau national et déclencher les changements requis pour renforcer les droits au cours de la période 2023–2027. À cette fin, le 4<sup>e</sup> programme stratégique de RRI (SP4) soutiendra la réalisation de deux ensembles distincts de priorités. Le premier ensemble de priorités est lié aux aspirations générales du mouvement des droits fonciers pour réaliser les ordres du jour à l'horizon 2030 en matière de climat, de conservation et de développement durable. Ces priorités reflètent les [objectifs institutionnels](#) à long terme de la coalition RRI, tels que définis dans son [Protocole d'accord](#) de 2020, et les exigences plus récentes émanant des partenaires pour une prise en compte inclusive des différentes terres et écosystèmes détenus par les communautés.

Pour la période 2023–2027, le programme de travail de RRI vise à contribuer à la réalisation des buts suivants :

1. Faire progresser la reconnaissance juridique des droits fonciers et de tenure forestière des communautés, en augmentant d'au moins 400 millions d'hectares d'ici à 2030 la superficie totale détenue par les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants, ou désignée pour les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants.
2. Garantir les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et en particulier ceux des femmes au sein de ces groupes, à gérer, conserver, utiliser et commercialiser tous les produits et services de l'écosystème dans les zones qu'ils contrôlent, et veiller à ce qu'ils soient protégés contre d'éventuels retours en arrière, l'accaparement des terres et la criminalisation.
3. Mobiliser au moins 10 milliards de dollars de nouveaux financements – en donnant la priorité aux initiatives et organisations locales – pour faire progresser les objectifs ci-dessus au cours de la période 2023–2030 dans les pays abritant des forêts tropicales.

Trois objectifs stratégiques interdépendants et se renforçant mutuellement sont liés aux buts ci-dessus ; ils orienteront le programme de travail global de RRI pour la période 2023–2027.

Dorénavant, RRI utilisera le cadre Path to Scale (voir annexe 1) et le Cadre des opportunités afin de favoriser des actions coordonnées en vue d'atteindre les objectifs suivants :

1. **Élargir la mobilisation au sein des pays afin de soutenir les organisations et les activités de plaidoyer locales en Afrique, en Asie et en Amérique latine à travers des programmes régionaux, le Mécanisme de réponse stratégique (SRM), et l'Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation (CLARIFI).** Il y a maintenant plus de pays que jamais dotés des lois et des réglementations requises pour faire avancer la reconnaissance formelle des droits fonciers communautaires, mais la mise en œuvre reste lente et susceptible de perdre du terrain. Afin de saisir les opportunités émergentes et de conférer aux populations locales les moyens de défendre leurs droits, RRI va considérablement accroître le soutien aux programmes nationaux et régionaux de mouvements, organisations et organisations de la société civile (OSC) de peuples autochtones, de communautés locales, de peuples afro-descendants et de femmes pour les aider à garantir et à gouverner efficacement leurs terres et territoires, et atténuer le risque de retours en arrière et de criminalisation. L'action stratégique renouvelée de la Coalition au sein des pays permettra d'accroître le nombre d'États présentant un environnement propice à la mise en place de cadres juridiques, réglementaires et procéduraux sensibles au genre, et de renforcer les capacités institutionnelles pour la reconnaissance des droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance. Cette présence renouvelée donnera lieu à une réserve robuste d'opportunités d'investissement à moyenne et grande échelle pour que CLARIFI, le Tenure Facility et d'autres mécanismes financiers puissent investir dans l'élargissement des droits fonciers communautaires et l'atténuation du changement climatique.

CLARIFI est une initiative mondiale, hébergée par RRI, dont la priorité est de soutenir des projets dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et dans tous les types d'écosystèmes, en particulier ceux situés dans des écosystèmes, des terres et des territoires non couverts par d'autres mécanismes de financement et présentant une complémentarité évidente avec d'autres mécanismes. Elle s'inscrit en complément de l'écosystème existant de mécanismes financiers pour l'investissement dans les droits des communautés, les moyens de subsistance et la conservation, y compris ceux qui ont été lancés par RRI (le Tenure Facility et le Mécanisme de réponse stratégique), ainsi que les fonds nationaux et régionaux créés par des organisations de peuples autochtones et de titulaires de droits communautaires. CLARIFI reversera des fonds pour promouvoir la réalisation d'objectifs en matière de justice, de climat, de conservation et de développement, ce dans un large éventail de pays à revenu faible ou intermédiaire à travers le monde. Elle entend déployer des subventions de 100 000 à 1 million USD et soutenir des organisations de titulaires de droits en tant que mécanisme financier intermédiaire en vue de l'obtention de subventions plus importantes d'entre 1 et 50 millions USD.

- 2. Catalyser les ambitions, la coordination et l'innovation à l'échelle mondiale pour renforcer le libre-arbitre des titulaires de droits dans la mesure et au rythme requis pour atteindre les objectifs mondiaux à l'horizon 2030 en matière de climat et de conservation.** L'évolution rapide du contexte politico-économique mondial, les crises alimentaire et énergétique connexes et la diminution des budgets d'aide dans les pays développés, ainsi que le soutien croissant émanant d'entités philanthropiques privées, font que de nouvelles modalités et connexions de réseau sont nécessaires pour mobiliser des capitaux dans la mesure requise pour garantir les droits communautaires à grande échelle. RRI élargira et s'appuiera sur le groupe de travail Path to Scale, qui est composé d'organismes donateurs internationaux, d'entités philanthropiques privées, de mécanismes financiers, d'ONG intermédiaires et de réseaux de titulaires de droits, pour coordonner des stratégies et des investissements qui soutiennent les opportunités géographiques et politiques les plus stratégiques au moment de faire progresser les droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance. RRI mobilisera ce groupe afin d'accroître le financement et de renforcer les autres facteurs favorables pour garantir les droits sur les terres et les ressources, la conservation et les moyens de subsistance des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, ce dans la mesure nécessaire pour atteindre les objectifs mondiaux à l'horizon 2030 en matière de climat, de biodiversité et de développement. En outre, RRI s'appuiera sur le réseau Path to Scale pour interagir avec d'autres initiatives et groupes adjacents qui s'engagent à soutenir les énergies renouvelables, l'atténuation des effets du changement climatique et la biodiversité afin de contribuer aux objectifs de Path to Scale.
- 3. Mobiliser les groupes concernés clés et s'appuyer sur les réseaux, les données et les outils pour stimuler le soutien en faveur de la tenure foncière, de la gouvernance et de l'autodétermination communautaires.** RRI mobilisera et élargira ses programmes, réseaux, données et outils existants afin de favoriser les progrès sur les priorités suivantes :



- a. Faire progresser la tenure et le rôle des femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales dans la gouvernance et le leadership.** Aucun groupe concerné n'est plus important, dans l'immédiat ou à plus long terme, pour la bonne gestion des terres et des organisations communautaires que les femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales. Elles sont non seulement le point d'ancrage des communautés et de la culture, mais aussi de plus en plus souvent les leaders majoritaires de nombreuses organisations de titulaires de droits, malgré une discrimination omniprésente et persistante tant dans les pratiques coutumières que dans les systèmes juridiques formels. Le soutien apporté au niveau international aux droits des femmes et à leur rôle dans le leadership collectif s'est accru ces dernières années, mais globalement les efforts sont fragmentés et certaines occasions ont été manquées, notamment des efforts visant à accélérer le développement économique des femmes et la satisfaction de leurs besoins relatifs aux moyens de subsistance, et des investissements dédiés pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité. RRI répondra aux revendications croissantes concernant la reconnaissance des droits des femmes sur les terres et les ressources, ainsi que de leurs contributions à la gouvernance et aux économies communautaires, ce par les moyens suivants : (i) en améliorant la coordination entre les mouvements et organisations de femmes de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendantes aux quatre coins du monde ; (ii) en amplifiant les voix des femmes, leurs rôles de leadership et leur combat pour donner lieu à des changements systémiques aux niveaux national et mondial ; (iii) en soutenant les organisations et réseaux de femmes pour produire des analyses basées sur des données probantes afin de soutenir leurs ambitions ; et (iv) en renforçant les collaborations pour donner lieu aux changements juridiques, politiques et économiques requis pour favoriser l'autonomisation, l'autodétermination et les droits des femmes faisant partie des communautés locales. Enfin, RRI soutiendra les ordres du jour des femmes des communautés, leur participation et leur représentation dans les plateformes nationales et les forums internationaux pertinents.
- b. Mobiliser les secteurs du climat et de la conservation pour soutenir l'ordre du jour relatif aux droits fonciers.** Bien qu'il soit largement reconnu que des régimes fonciers communautaires sûrs sont fondamentaux dans les efforts d'atténuation des effets du changement climatique et de conservation de la biodiversité, les actions et les investissements dédiés continuent d'ignorer les appels à la reconnaissance légale des droits coutumiers. Rares sont les pays qui reconnaissent explicitement les droits des communautés sur le carbone et autres services environnementaux ; sans garanties efficaces, les appels en faveur de solutions fondées sur la nature risquent de porter atteinte aux droits des communautés et à l'efficacité des solutions elles-mêmes. En revanche, la reconnaissance et le respect des droits des communautés et la participation des populations locales à la conception et à la mise en œuvre de solutions adaptées au niveau local représentent la manière la plus efficace, la plus économique et la plus juste socialement d'atténuer les effets du changement climatique et de favoriser la conservation.

Dans le cadre des efforts autour de cette priorité, RRI s'appuiera sur ses réseaux, les prévisions dérivées de ses analyses et ses capacités de sensibilisation afin d'attirer l'attention sur le rôle essentiel d'intendance et sur les contributions des titulaires de droits, de formuler les opportunités et de démontrer la faisabilité des approches fondées sur les droits en matière de climat et de conservation. Parmi les priorités essentielles figurent des efforts afin de : (i) mettre en relief et encourager des solutions et des approches innovantes ; (ii) générer des conditions favorables et un soutien institutionnel ; (iii) suivre et établir des rapports sur les contributions des communautés aux priorités en matière de climat et de conservation ; (iv) évaluer les obstacles et les opportunités pour les actions basées sur les droits ; (v) accélérer l'adoption du [Standard pour les droits fonciers](#) par les principales organisations de conservation et de climat et les institutions de financement telles que le WWF, le FCPF, le FVC, le FEM et LEAF par le biais d'interactions et d'un suivi horizontal et ascendants ; et (vi) réduire le risque de violations des droits humains et d'accaparement de terres associé à l'expansion des solutions fondées sur la nature.

- c. S'appuyer sur le secteur privé pour faire progresser le développement, la conservation et la gestion des terres rurales et des forêts menés par les communautés.** On constate enfin un intérêt considérable parmi les entreprises et les investisseurs progressistes pour ce qui est d'aborder les questions de droits fonciers dans leurs chaînes d'approvisionnement et dans leurs investissements. RRI mobilisera l'Interlaken Group et d'autres groupes progressistes pour : (i) soutenir les dialogues locaux/régionaux entre les communautés touchées par les projets et les entreprises souhaitant investir ; (ii) s'appuyer sur le capital politique sans pareil du secteur privé pour influencer les décideurs au niveau national ; (iii) soutenir le suivi communautaire des chaînes d'approvisionnement et des impacts des investissements afin de favoriser la reddition de comptes en temps réel par les entreprises, les investisseurs et les décideurs ; et (iv) établir la justification économique en faveur de l'autonomisation des populations locales et des femmes des communautés pour qu'elles puissent gouverner les terres rurales et les forêts comme une voie viable pour atteindre les résultats voulus en matière de développement, de climat et de conservation. Comme l'a clairement montré l'exercice d'écoute Blue Skies (Ciel bleu) mené par RRI tout au long de l'année 2022 (voir encadré 2), les communautés se concentrent de moins en moins sur l'obtention des droits et de plus en plus sur les droits eux-mêmes et sur les efforts en vue de poursuivre leurs priorités économiques autodéterminées.
- d. Suivre et présenter des rapports sur les progrès réalisés à l'échelle mondiale vers la reconnaissance des droits des communautés sur les terres, les ressources et les moyens de subsistance, et vers les objectifs mondiaux dans ces domaines.** RRI renforcera et élargira son rôle historique de pôle mondial pour le suivi et l'évaluation des progrès vers la reconnaissance et la réalisation des droits des communautés sur les terres et les ressources, afin d'informer toutes les parties prenantes des progrès réalisés aux niveaux national et mondial, et de suivre les progrès vers la réalisation de ses objectifs mondiaux. Par « droits sur les moyens de subsistance, » RRI entend les

droits et les capacités qui régissent la manière dont les terres soutiennent et maintiennent les efforts socio-économiques, le bien-être et l'identité socioculturelle des communautés, ce qui à son tour soutient l'autodétermination des communautés. Il s'agira, entre autres, de fournir des efforts pour : (i) suivre les progrès réalisés au niveau national et à celui des bailleurs de fonds pour reconnaître les droits et accroître les financements dédiés ; (ii) étendre et mettre à jour les jeux de données essentielles sur l'étendue et la force des droits des communautés – et en particulier des femmes – sur les terres, les forêts, le carbone et l'eau douce (et autres droits liés aux écosystèmes) ; (iii) soutenir la collecte et l'analyse ascendantes de données pour renforcer les activités de plaidoyer, les dialogues et l'élaboration de solutions menés par les titulaires de droits ; et (iv) développer et mettre régulièrement à jour une évaluation de base des droits des communautés à gérer leurs terres et leurs ressources et à se consacrer à leurs priorités autodéterminées. RRI utilisera cette série d'analyses et d'outils de suivi pour soutenir la coordination entre les principales parties prenantes et encourager l'action collective vers une transformation des zones rurales juste, durable et résiliente face au climat.

### **Encadré I : De l'obscurité au ciel bleu : Un exercice d'écoute de la coalition**

Au cours de l'année 2022, cent dirigeants de réseaux de base dans 22 pays – hommes, femmes et jeunes issus des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants – ont été consultés sur leurs espoirs, leurs rêves et leurs craintes pour l'avenir. Les entretiens, commandés par RRI, ont utilisé l'approche de réflexion "Blue Skies" ou "Ciel bleu" qui est un espace libre pour le brainstorming et les nouvelles idées. Nous avons encouragé les participants à faire preuve d'ouverture d'esprit et à penser au-delà des préoccupations quotidiennes. Nous avons cherché à obtenir des éclaircissements sur ce qu'ils souhaitent pour le monde en 2030 et au-delà, sur la manière dont un tel monde pourrait voir le jour et sur leurs inquiétudes quant aux moyens d'y parvenir. Les dirigeants que nous avons consultés ont exprimé des points de vue divers mais ont partagé au moins une vision universelle. Dans un monde de "ciel bleu", leurs communautés auraient des droits sûrs sur leurs terres, forêts et territoires communaux, y compris le droit de gouverner ces zones et d'exercer un contrôle sur ceux qui y vivent et utilisent leurs ressources. Quatre thèmes clés ont émergé de ces conversations :

- Le besoin d'une nouvelle génération de leaders fondateurs
- La liberté de vivre dans la dignité et les droits
- S'appuyer sur la technologie pour créer de nouveaux récits
- La création d'un nouveau modèle économique autochtone

Pour consulter l'intégralité du rapport Blue Skies et les entretiens qui l'accompagnent, voir [notre site web](#).

## Résultats du programme

Conformément à la théorie du changement de RRI, au cadre Path to Scale, et aux buts et objectifs stratégiques de la coalition RRI, le tableau suivant (Tableau 2 ci-dessous) présente en détail le cadre global de résultats qui orientera le 4<sup>e</sup> programme stratégique (SP4) de la Coalition pour la période 2023–2027. Les bases de référence, les cibles et les moyens de vérification seront élaborés dans un cadre de résultats élargi et annexés à la stratégie actuelle avant son adoption et approbation par les partenaires de la coalition.

**Tableau 2 : Cadre des résultats du SP4**

Résultats clés	Indicateurs
<b>Impact 1A. Les droits de tenure des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants sur les terres et les forêts sont garantis et élargis.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'hectares légalement détenus par (ou désignés pour) les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants dans les pays cibles clés</li><li>• Nombre de régimes fonciers communautaires garantissant l'accès, l'utilisation, la propriété et la prise de décisions des femmes pour ce qui est des terres collectives dans les pays cibles</li></ul>
<b>Impact 1B. Les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants, et les femmes qui en font partie, réalisent leurs priorités autodéterminées.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'initiatives communautaires en matière de climat, de conservation ou de développement durable soutenues ou sanctionnées par des instances gouvernementales locales/nationales</li></ul>
<b>Résultat 1. Les organisations et réseaux de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants sont renforcés et mieux dotés en ressources, et sont plus efficaces au moment de coordonner les actions visant à faire progresser et à faire valoir leurs droits.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'organisations et de réseaux de titulaires de droits qui sont en mesure de mettre au point et de financer leurs plans</li><li>• Nombre d'organisations et de réseaux de titulaires de droits qui parviennent aux résultats escomptés</li></ul>
Réalisation 1.1. Les capacités organisationnelles et de travail en réseau des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants sont renforcées au service de leurs objectifs et priorités autodéterminés.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'organisations et de réseaux de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants qui mettent au point des plans et des stratégies de renforcement organisationnel en accord avec leurs priorités</li><li>• Nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités, la portée et l'influence des organisations et réseaux de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants</li></ul>

<p>Réalisation 1.2 Les femmes et les jeunes des peuples autochtones et des communautés locales sont activement soutenus et mobilisés dans les principaux processus décisionnels aux niveaux national et international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'organisations de femmes et d'alliances de jeunes participant aux processus locaux, nationaux et internationaux de prise de décisions en matière de politiques et d'utilisation des terres</li> <li>● Nombre d'organisations et de réseaux de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants qui adoptent des normes, des pratiques et des institutions de gouvernance inclusives</li> </ul>
<p>Réalisation 1.3 La communauté mondiale des titulaires de droits est mieux définie et unifiée pour faire progresser leurs droits et priorités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives visant à faire progresser la reconnaissance légale et institutionnelle des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants – y compris les peuples mobiles – au sein du système des Nations unies</li> <li>● Nombre d'alliances ou d'initiatives Nord-Sud mises en place</li> <li>● Nombre de collaborations mondiales incluant les peuples autochtones, les communautés locales, les peuples afro-descendants et les peuples mobiles.</li> </ul>
<p>Réalisation 1.4 Le soutien analytique aux peuples autochtones, aux communautés locales, aux peuples afro-descendants et aux femmes au sein de ces groupes est élargi afin de mieux suivre et contrôler les progrès, d'identifier les lacunes ou les opportunités, de renforcer les synergies, et de stimuler le plaidoyer et l'engagement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'analyses stratégiques réalisées et de produits de suivi de la tenure créés</li> <li>● Nombre d'analyses et d'études préliminaires réalisées par les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afro-descendants</li> <li>● Nombre de notes d'information sur les politiques ou les messages essentiels produites</li> </ul>
<p><b>Résultat 2. Des conditions favorables sont créées et maintenues pour des réformes fondées sur les droits et des transformations sociales, politiques et économiques.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de réformes et de cadres juridiques fondées sur la tenure ou les droits adoptés ou mis en œuvre par les gouvernements nationaux</li> </ul>
<p>Réalisation 2.1 Des feuilles de route et des évaluations nationales ou régionales sont élaborées pour orienter les interventions et tirer parti des opportunités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'évaluations ou de feuilles de route produites</li> </ul>
<p>Réalisation 2.2 Une coordination et une planification englobant tout le secteur sont menées pour harmoniser les actions et les investissements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de réunions multi-parties prenantes organisées</li> <li>● Nombre de partenariats mis en place ou d'initiatives conjointes lancées</li> </ul>

<p>Réalisation 2.3 Le plaidoyer et la mobilisation menés par les titulaires de droits sont soutenus pour faire progresser les réformes et accélérer les actions fondées sur les droits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'interventions menées par les titulaires de droits à l'échelle nationale, régionale ou mondiale</li> </ul>
<p>Réalisation 2.4 Les droits relatifs aux moyens de subsistance et les voies économiques locales sont identifiés et soutenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'analyses spécialisées produites</li> <li>● Nombre d'initiatives mises au point pour soutenir les économies et les moyens de subsistance locaux</li> </ul>
<p>Réalisation 2.5 Des approches fondées sur les droits pour les actions relatives au climat, à la biodiversité et au développement sont définies, mises en œuvre et suivies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'outils et de lignes directrices mis au point</li> <li>● Nombre d'organisations qui adoptent le Standard pour les droits fonciers</li> <li>● Nombre d'initiatives suivies par les communautés</li> </ul>
<p><b>Résultat 3. Les institutions de financement publiques et privées élèvent leurs ambitions, renforcent la coordination et harmonisent les flux de financement pour soutenir les interventions fondées sur les droits et les efforts pour faire valoir les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants en matière de tenure et de moyens de subsistance.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Financement total alloué (i) à la création de conditions favorables aux interventions fondées sur les droits, et (ii) à la promotion de projets et initiatives menés par des peuples autochtones, des communautés locales, des peuples afro-descendants et des femmes</li> <li>● Nombre de bailleurs de fonds et d'entités philanthropiques qui donnent la priorité aux droits des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants dans l'ensemble de leurs portefeuilles de financement</li> </ul>
<p>Réalisation 3.1 Les instruments et institutions de financement publics et privés assurent l'intégration de mécanismes de financement adaptés aux objectifs et des obligations de diligence raisonnable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'outils ou de lignes directrices dédiés mis au point</li> <li>● Nombre d'instruments de financement publics ou privés qui adoptent et intègrent les exigences relatives aux financements adaptés aux objectifs et à l'établissement de rapports dans leurs portefeuilles de financements destinés aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux peuples afro-descendants</li> </ul>
<p>Réalisation 3.2 L'écosystème de financement de RRI est élargi et renforcé afin de saisir les opportunités et d'atténuer les risques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Financement total alloué à CLARIFI, ventilé par source et par objectif</li> <li>● Nombre de projets menés par des titulaires de droits et réalisés grâce au soutien de CLARIFI, ventilés par région et par objectif</li> <li>● Nombre d'activités ou d'initiatives menées par des titulaires de droits et soutenues par des SRM, ventilées par région et par objectif</li> </ul>

Réalisation 3.3 Les plateformes et les mécanismes de rassemblement (Path to Scale, MegaFlorestais et Interlaken Group) sont mobilisés pour élever les ambitions, renforcer l'apprentissage et élargir les actions.

- Nombre et type d'institutions participant à des plateformes et mécanismes spécialisés
- Nombre d'initiatives conjointes visant à faire progresser les droits aux niveaux national, régional ou mondial

## Gestion des risques

Les hypothèses qui sous-tendent ce programme stratégique sont liées à la théorie du changement de RRI et aux résultats programmatiques décrits ci-dessus. Le Tableau 3 présente les hypothèses de base, les risques de non-conformité et les stratégies d'atténuation proposées pour la réalisation des principaux résultats et priorités. Les enseignements se dégageant d'activités annuelles de planification, de suivi et de présentation de rapports seront utilisés pour tester et affiner ou mettre à jour périodiquement les risques et les hypothèses, ainsi que pour renforcer les stratégies d'atténuation durant la période 2023-2027.

**Tableau 3 : Risques et stratégies d'atténuation**

Énoncé du risque	Évaluation du risque		Stratégies d'atténuation
	Probabilité	Impact	
Les interventions de RRI ne donnent pas lieu à l'impact escompté.	Faible	Fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancrer les interventions dans les engagements et reconnaissances nationaux et internationaux (par exemple, la Cdp26 de la CCNUCC, le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires de 2021, la Cdp15 de la CNULD et la Cdp15 de la CDB)</li> <li>• S'appuyer sur les partenaires, collaborateurs, soutiens institutionnels et entreprises progressistes de la coalition RRI, ainsi que sur l'approche ascendante de la Coalition en matière de planification et de mise en œuvre, pour identifier les investissements et les solutions les plus stratégiques</li> <li>• Aligner les priorités et les résultats sur les ressources disponibles et développer des partenariats stratégiques et des plateformes de coordination, le cas échéant, pour saisir les occasions de plus haut niveau</li> </ul>

<p>Les paysages politiques et les priorités de financement des bailleurs de fonds actuellement en évolution ont une incidence sur la capacité de RRI à financer son programme et/ou ses résultats clés.</p>	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier et élargir le financement, en étendant la sensibilisation aux entités philanthropiques</li> <li>• Communiquer et renforcer la valeur ajoutée de RRI afin que les bailleurs de fonds choisissent RRI plutôt que d'autres organisations similaires</li> <li>• Assurer un alignement solide entre le programme de RRI et les priorités de financement mondiales/régionales</li> <li>• Démontrer et communiquer efficacement l'impact de RRI par rapport aux principales initiatives (par exemple, CLARIFI) et propositions (par exemple, Cadre des opportunités)</li> <li>• Tirer parti de Path to Scale pour accroître l'ambition, les engagements et les flux financiers dédiés afin de soutenir les besoins de financement de RRI et du mouvement des droits fonciers dans son ensemble</li> </ul>
<p>Les connaissances insuffisantes en matière de droits fonciers et de possibilités d'action et de financements adaptés aux objectifs entravent les progrès à grande échelle.</p>	Moyenne	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les plateformes comme MegaFlorestais, l'Interlaken Group, la campagne Land Rights Now, Landmark, le Standard pour les droits fonciers et le réseau Path to Scale pour diffuser les priorités et les solutions de RRI</li> <li>• Renforcer les fonctions de suivi et de présentation de rapports, mieux documenter les histoires de changement et stimuler les communications et la sensibilisation</li> <li>• Maintenir la crédibilité en tant qu'entité stratégique de rassemblement et en tant qu'intermédiaire pour l'établissement de partenariats entre les acteurs des secteurs fonciers et forestiers, y compris les gouvernements des pays en développement, les institutions financières, le secteur privé, et les initiatives mondiales en matière de climat, de conservation et de développement durable</li> <li>• Renforcer les capacités des titulaires de droits pour qu'ils puissent coordonner et poursuivre un plaidoyer fondé sur des données factuelles et des approches orientées vers des solutions</li> <li>• Assurer la représentation et l'engagement efficaces de groupes concernés marginalisés tels que les femmes, les jeunes et les populations mobiles</li> <li>• Renforcer la coordination sectorielle en matière de justice de genre, de jeunesse, de financements adaptés aux objectifs, de moyens de subsistance, de climat et de conservation, entre autres (le cas échéant)</li> </ul>



<p>L'ordre du jour relatif aux droits des communautés sur les terres et les moyens de subsistance reste en marge des priorités et des approches nationales et mondiales en matière de climat, de biodiversité et de développement durable.</p>	Moyenne	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● S'appuyer sur les réseaux mondiaux, régionaux et nationaux de RRI pour interagir avec les gouvernements et des initiatives et organisations internationales autour du climat et de la conservation afin d'intégrer les promesses en matière de tenure et les approches fondées sur les droits dans les investissements et les engagements spécifiques aux pays, tels que les contributions déterminées au niveau national, les programmes d'adaptation nationaux et les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité</li> <li>● Renforcer les arguments en faveur de la garantie des droits de tenure et d'approches plus larges fondées sur les droits grâce à des analyses spécifiques et des travaux de recherche ascendants</li> <li>● Soutenir les interactions avec des organisations des domaines du climat, du développement et de la conservation, des défenseurs de normes (par exemple, le FSC), ainsi que des investisseurs et des entreprises, en vue de l'adoption et de la mise en œuvre du Standard pour les droits fonciers</li> <li>● Soutenir le suivi par les communautés des actions et des engagements au niveau national</li> </ul>
<p>Concurrence croissante pour l'accès aux ressources et l'attention d'intermédiaires puissants et d'alliés non traditionnels</p>	Faible	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutenir, documenter et communiquer la valeur ajoutée de RRI</li> <li>● Maintenir les capacités de création de coalitions et de rassemblement pour être le fer de lance de la collaboration entre les titulaires de droits, les organisations de la société civile, les gouvernements, les entreprises et la communauté internationale dans son ensemble</li> <li>● Accélérer le soutien mondial aux financements directs adaptés aux objectifs au profit des organisations locales et leur reverser au moins 50 pour cent de l'augmentation budgétaire de RRI</li> <li>● Élargir la portée de l'action de RRI pour qu'elle englobe l'ensemble des écosystèmes habituellement détenus et gérés par les communautés, et donner la priorité au soutien des moyens de subsistance et des économies locales</li> <li>● Consolider les partenariats et la collaboration avec des institutions complémentaires, telles que le Tenure Facility, afin de soutenir des investissements et des actions synergiques à toutes les échelles</li> </ul>

Le soutien apporté aux pays en développement en matière de droits de tenure, de réformes économiques et d'approches fondées sur les droits reste insuffisant.

Moyenne

Fort

- Profiter du pouvoir de rassemblement de RRI pour établir des partenariats entre les communautés, les gouvernements et les investisseurs privés
- Produire des analyses basées sur des données factuelles portant sur les avantages sociaux, économiques et environnementaux de la reconnaissance des droits et les coûts des opportunités manquées
- Renforcer la coordination avec les plateformes nationales et internationales afin de mieux comprendre les facteurs incitatifs et dissuasifs pour le soutien apporté par les gouvernements à l'ordre du jour relatif aux droits fonciers, tels que les engagements internationaux en matière de climat et de biodiversité
- Mettre régulièrement à jour le Cadre des opportunités afin d'orienter les actions et les priorités au sein des pays
- Étendre les interactions de RRI avec les institutions publiques au-delà des départements chargés des forêts dans le cadre de MegaFlorestais, et avec les parlements et les décideurs nationaux et infranationaux, y compris les ministères des finances

Les capacités organisationnelles des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants restent faibles ou insuffisamment développées pour qu'ils puissent planifier, mettre en œuvre et suivre efficacement les interventions, et rendre compte des fonds reçus.

Moyenne

Fort

- Mettre au point et intégrer des protocoles d'octroi de subventions adaptés à la nature, aux capacités et aux trajectoires de développement des organisations locales
- Fournir un soutien ciblé en matière de renforcement des capacités aux organisations des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants pour les aider à planifier, mettre en œuvre et rendre compte des activités et des financements reçus
- Travailler avec les membres du réseau Path to Scale pour mettre au point des conseils, des outils et des stratégies de financement adaptés aux trajectoires des capacités et aux responsabilités fiduciaires des organisations locales
- Soutenir l'apprentissage et les échanges horizontaux entre les organisations de titulaires de droits
- Identifier et établir des réseaux de soutien régionaux – en s'appuyant sur des experts et des organisations spécialisées en renforcement des capacités – pour répondre aux besoins de renforcement des capacités à long terme

<p>L'aptitude des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants à tirer parti de leurs droits de tenure et à réaliser leurs priorités autodéterminées continue de se heurter à des difficultés.</p>	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Poursuivre l'action et la réflexion à l'échelle de la coalition sur les voies à suivre pour établir des économies communautaires autodéterminées</li> <li>● Élargir les recherches et l'analyse des facteurs qui soutiennent le développement économique local, l'autonomie et les droits à l'autodétermination à travers des interventions ascendantes et des alliances avec des entités universitaires dédiées afin d'identifier les conditions favorables</li> <li>● Cartographier les voies à suivre pour garantir les moyens de subsistance et l'autodétermination dans les principaux pays cibles</li> <li>● Identifier les contraintes structurelles et les solutions pour ce qui est de l'autodétermination des communautés</li> <li>● S'appuyer sur le travail en réseau stratégique pour mobiliser un nouvel ensemble de partenaires non conventionnels afin de faire progresser les moyens de subsistance et l'autodétermination des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants.</li> </ul>
<p>L'adoption par les entreprises et les investisseurs de normes de diligence raisonnable en matière de tenure et de Standard fondées sur les droits reste marginale et insuffisante pour stimuler des changements à grande échelle.</p>	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutenir l'expansion de la sphère d'influence de l'Interlaken Group afin de mener un travail de sensibilisation sur la reconnaissance et la protection juridiques et sensibles au genre des droits des communautés sur les terres et les ressources et d'encourager les communautés à les revendiquer, et traduire les engagements en changements réels dans toutes les chaînes d'approvisionnement et tous les secteurs</li> <li>● Soutenir l'adoption de principes et de cibles fondés sur les droits (par exemple, le Standard pour les droits fonciers ou les cibles du réseau Path to Scale)</li> <li>● Élargir les réunions au niveau national pour aborder les problèmes non résolus relatifs au régime foncier et renforcer les sauvegardes sociales et environnementales</li> <li>● Inciter les entreprises et les investisseurs progressistes à intégrer des approches et des protocoles de suivi par les communautés</li> <li>● Explorer des modèles viables pour des économies et une sécurité alimentaire fondées sur les peuples autochtones, en se concentrant sur les opportunités de marché locales plutôt que sur les contributions des chaînes de valeur mondiales</li> <li>● Promouvoir les possibilités d'interactions directes parmi les leaders des réseaux autochtones et communautaires et les acteurs et forums pertinents du secteur privé, afin de trouver des solutions innovantes, de résoudre les conflits et de soutenir les réformes des régimes fonciers</li> </ul>

L'octroi de financements directs accrus aux organisations des titulaires de droits pour gérer et conserver les forêts tropicales et les paysages ruraux et faire valoir leurs droits vient perturber les relations de pouvoir existantes et attiser les conflits.	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Donner la priorité à l'action collective pour atténuer les risques et rallier les autres parties</li> <li>● S'appuyer sur des mécanismes de financement souples tels que le SRM pour aider les communautés à répondre aux menaces et à accéder à un soutien juridique</li> <li>● S'appuyer sur des réseaux dotés d'acteurs stratégiques, tels que l'Interlaken Group, MegaFlorestais et les avocats bénévoles, pour conseiller et soutenir les communautés et/ou atténuer les risques</li> </ul>
---	---------	------	---

---

## Demande de budget

RRI fait une demande de 75 millions USD sur cinq ans – 15 millions par an – soit une augmentation d'environ 54 pour cent par rapport au budget annuel moyen (9,8 millions USD) des cinq années précédentes (2018–2022). Ces fonds accrus renforceront les programmes nationaux et régionaux de RRI, son approche axée sur la justice de genre et ses initiatives stratégiques. Si les financements sont accordés à ce niveau, RRI s'engagera à reverser au moins 50 pour cent de l'augmentation budgétaire de SP4 directement aux organisations locales à travers son processus de planification annuelle et du Mécanisme de réponse stratégique. Cela permettrait à RRI d'accroître très considérablement ses investissements afin d'établir des voies vers une échelle accrue et la transformation des efforts aux niveaux local et national et de soutenir la reconnaissance légale et la mise en œuvre des droits sur les terres et les ressources des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et en particulier des femmes en leur sein, y compris leur aptitude à réaliser leurs priorités autodéterminées.

**Montant demandé :** 75 millions USD ; 15 millions USD par an, de 2023 à 2027

**Tableau 4 : Budget annuel prévu (en millions de dollars US)**

But	2023	2024	2025	2026	2027
Programmes centraux, mondiaux, recherche, assistance technique et coordination, communications et travail en réseau de RRI	9	9	9	9	9
Sommes reversées sous forme de subventions pour soutenir les organisations locales à travers les programmes régionaux et le SRM	6	6	6	6	6
Total	15	15	15	15	15

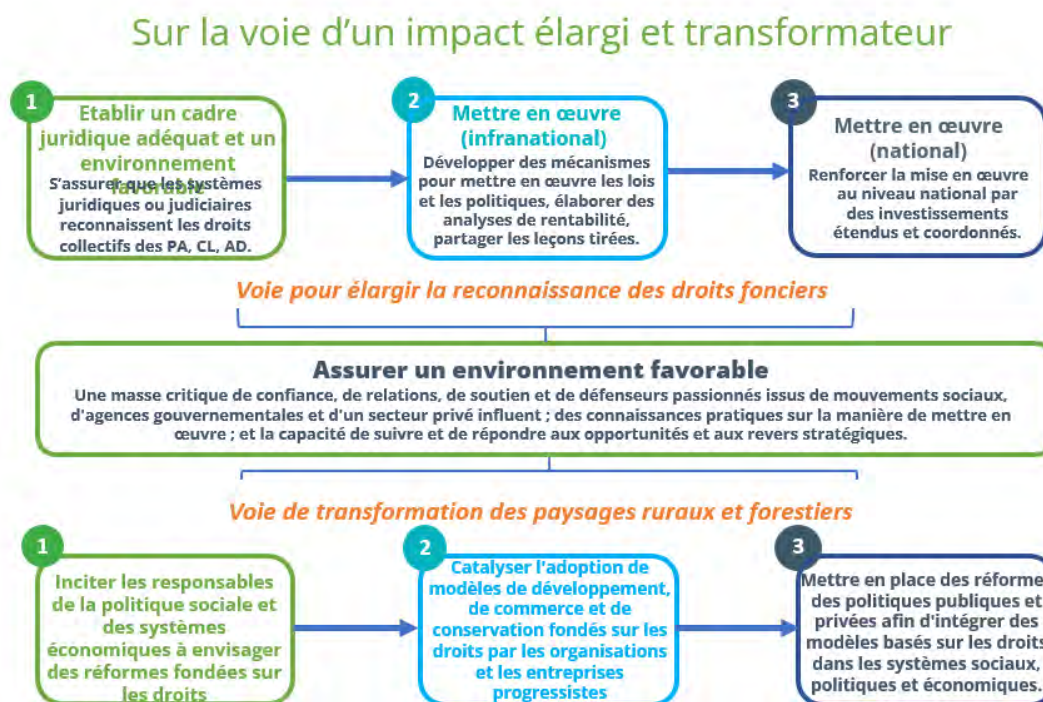
## Annexe 1 : Le chemin vers une échelle accrue et la transformation : Garantir les droits fonciers communautaires, protéger les forêts et faire progresser l'inclusion sociale

RRI propose un cadre simple (voir les figures 1 et 2 ci-dessous) pour comprendre et suivre le processus à travers lequel les gouvernements reconnaissent les droits fonciers des communautés autochtones, afro-descendantes et locales, et créent les conditions pour que ces droits puissent se traduire en résultats sociaux, environnementaux et économiques durables pour les populations locales, leurs pays respectifs et le monde. En bref, il existe deux voies : la première consiste à élargir la reconnaissance des droits fonciers, et la seconde à réformer les systèmes sociaux, économiques et politiques qui permettent de transformer les zones rurales en zones de conservation et de développement fondées sur les droits. Chacune de ces deux voies comporte trois étapes : tout d'abord la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire adéquat pour la reconnaissance des droits ; en deuxième lieu la mise en œuvre ou l'adoption de ces droits ou pratiques au niveau régional ; et, enfin, la mise en œuvre ou l'adoption complète au niveau national. Les pays se trouvent à différents stades de ce processus, certains ne disposant pas d'un environnement juridique adéquat, d'autres le mettant en œuvre au niveau régional, et un plus petit nombre le mettant en œuvre au niveau national.

Ce cadre a été conçu sur la base de l'histoire politique et de l'expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes et de projets de réforme du régime foncier. Par exemple, l'expérience récente du recul des protections pour les peuples autochtones et les communautés locales au Brésil vient nous rappeler que le processus d'établissement des droits est vulnérable, d'où la grande importance de progrès effectués en parallèle sur le programme de transformation. De même, il est désormais reconnu que la mise en œuvre de la législation est souvent tout aussi politique et difficile que l'adoption de cette législation, si ce n'est plus, d'où la nécessité d'une société civile robuste pour encourager constamment les réformes, suivre les progrès et répondre aux opportunités et aux reculs pouvant survenir. D'après les expériences récentes, les efforts pour faire en sorte que ce secteur et cette fonction continuent d'être bien

financés et soutenus par tous les alliés afin de maintenir le soutien sur le terrain constituant une priorité.

**Figure 1 : Chemin à suivre pour élargir la reconnaissance des droits fonciers et transformer les paysages ruraux, ce pour atteindre les cibles mondiales**



Ce cadre peut être utilisé pour identifier et suivre les progrès à l'échelle nationale et mondiale et a été appliqué pour la première fois avec le développement de l'outil Cadre des opportunités (*Opportunity Framework*) en 2020. La dernière mise à jour effectuée en 2021 a révélé que sur les 35 pays évalués, 10 avaient des conditions satisfaisantes pour la mise en œuvre au niveau national, 17 avaient des conditions partiellement satisfaisantes, et huit avaient des conditions insatisfaisantes avec le besoin d'un cadre juridique adéquat et de conditions favorables.

Ainsi, ce cadre peut être utilisé à la fois pour identifier les opportunités et pour suivre les progrès et le cheminement des pays de la première étape de la préparation à celle de la mise en œuvre complète au niveau national. Par ailleurs, ce cadre peut être utilisé pour faciliter le déploiement coordonné des financements accordés par les bailleurs de fonds. Par nature, certains bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale, occupent une position sans pareille leur permettant de financer des projets de mise en œuvre au niveau national dirigés par le gouvernement (troisième étape). D'autres bailleurs de fonds, comme le Tenure Facility, sont conçus pour financer des projets au niveau infranational (étape deux). Et d'autres, tels que le SRM de RRI, sont structurés pour financer des projets stratégiques de mise en place des cadres juridiques (étape 1) et pour soutenir la société civile et l'environnement favorable tout au long du processus. En assurant une coordination transparente et proactive entre les bailleurs de fonds

actifs aux différentes étapes du processus, on pourrait réduire les doubles emplois et améliorer l'efficacité et l'impact.

**Figure 2 : État de préparation pour la mise en œuvre de la réforme de la tenure dans 35 pays forestiers tropicaux**

Pays	Cadre juridique	Volonté du gouvernement national	Volonté du gouvernement infranational	Capacité du gouvernement	Capacité des détenteurs de droits et de la société civile	Évaluation globale
Bolivie	5	0	1	1	2	9
Brésil	5	0	1	2	2	10
Burkina Faso	5	4	2	1	1	13
Cambodge	5	2	1	1	1	10
Cameroun	3	2	1	1	2	9
République centrafricaine	3	4	2	0	1	10
Chine	5	2	1	1	1	10
Colombie	5	2	2	1	2	12
République démocratique du Congo	3	4	2	1	2	12
République du Congo	5	2	1	1	2	11
Costa Rica	5	3	--	2	2	12
Équateur	3	2	2	1	2	10
Guyane française	3	2	1	1	1	8
Gabon	3	0	0	0	1	4
Guatemala	3	0	0	1	1	5
Guyana	5	4	2	1	1	13
Honduras	5	3	--	0	1	9
Inde	5	2	2	1	1	12
Indonésie	3	0	1	1	2	7
Kenya	5	2	1	1	2	11
Laos	3	2	1	0	1	7
Liberia	5	4	2	1	1	13
Madagascar	3	4	2	1	1	11
Mexique	5	4	2	2	2	15

Myanmar	3	2	1	1	1	8
Népal	5	4	2	1	1	13
Nicaragua	3	0	--	1	1	5
Panama	5	2	1	1	1	10
Pérou	5	4	2	1	1	13
Soudan	0	0	1	1	1	3
Suriname	0	3	--	1	1	5
Tanzanie	5	2	1	1	2	11
Ouganda	3	2	1	1	1	8
Venezuela	5	0	0	0	1	6
Zambie	3	2	1	1	1	8

Système de notation pour chaque paramètre
Satisfaisant
Partiellement satisfaisant
Insatisfaisant

État de préparation global
Satisfaisant
Partiellement satisfaisant
Insatisfaisant

"--" indique que les gouvernements infranationaux n'ont pas d'autorité pertinente sur le régime foncier dans le pays, et que seule la volonté du gouvernement au niveau national a été prise en compte.

## Annexe 2 : Gouvernance et coordination de RRI

La gouvernance et la coordination de RRI sont conçues en vue de l'impact et de la reddition de comptes. La structure et la gouvernance de la Coalition garantissent que les représentants des peuples autochtones, des peuples afro-descendants et des organisations communautaires jouent un rôle majeur dans l'orientation et la gouvernance de la Coalition. La structure ouverte de la Coalition est complétée par un mécanisme de coordination formel qui garantit la responsabilité fiduciaire et la reddition de comptes aux différents groupes concernés.

### *Arrangements institutionnels et commerciaux de RRI*

RRI fonctionne à travers les arrangements institutionnels suivants : (a) partenaires ; (b) collaborateurs ; (c) Groupe des droits et ressources (RRG) ; (d) membres associé.e.s ; (e) Conseil d'administration du RRG ; et (f) bailleurs de fonds :

- a. Les **partenaires** sont des organisations de titulaires de droits et leurs alliés qui s'engagent pleinement à promouvoir les droits et le développement autodéterminé des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants, et à contribuer à RRI et à son succès en tant qu'instrument de promotion de ces objectifs. Ils



sont invités par le Conseil d'administration du RRG à rejoindre RRI en raison de leur intérêt et de leur engagement envers la mission, les buts, les cibles et les programmes de RRI, ainsi que sur la base de leur valeur stratégique pour la Coalition. Ils engagent leurs organisations à contribuer au fonctionnement de RRI et à collaborer avec les autres membres de la Coalition au service de ses objectifs. Pour maintenir l'efficacité de RRI, le nombre de partenaires est géré par le Conseil d'administration du RRG. Il existe deux types de partenaires : 1) les organisations ou réseaux qui sont gouvernés par les titulaires de droits et représentent ces derniers ; et 2) les organisations à but non lucratif qui se consacrent au soutien et à la promotion des intérêts et des ordres du jour des titulaires de droits. La priorité au moment de sélectionner de nouveaux membres est accordée aux organisations de peuples autochtones, de communautés locales et de peuples afro-descendants.

- b.** Les **collaborateurs** sont des organisations nationales, régionales et mondiales qui s'engagent à atteindre les objectifs de RRI et qui participent à la planification et à la mise en œuvre d'activités et de stratégies approuvées par RRI.
- c.** Le **Groupe des droits et ressources (RRG – *Rights and Resources Group*)** est le mécanisme de coordination formel de l'Initiative, qui est légalement structuré comme une organisation à but non lucratif à Washington, D.C. La branche canadienne du RRG, le Rights and Resources Coalition Institute (RRCI), est une société à but non lucratif basée à Montréal. Le RRG a quatre rôles fondamentaux : **1) fournir des services de coordination pour RRI ; 2) assurer le leadership de RRI et son travail de plaidoyer au service de la mission et de la vision de RRI ; 3) mener un travail d'analyse et de mise en œuvre de programmes pertinent au niveau mondial en collaboration avec les partenaires ; et 4) mener d'autres travaux liés au niveau mondial qui contribuent à la réalisation des objectifs globaux de RRI, en collaboration avec les partenaires.** Les fonctions et responsabilités essentielles du RRG sont décrites dans le protocole d'accord et comprennent, entre autres : un travail coordonné avec les partenaires autour de toutes les activités et événements sanctionnés par RRI ; la direction de la campagne d'information mondiale de l'Initiative ; la réalisation d'analyses mondiales et régionales qui rassemblent, synthétisent et communiquent les résultats des recherches pour promouvoir les questions de droits et de tenure ; la gestion du programme de travail en réseau stratégique mondial ; et le soutien apporté aux activités spécifiques aux pays et aux régions menées par les partenaires et collaborateurs de RRI. Le personnel du Secrétariat de RRI s'engage à constituer un personnel diversifié, équitable et inclusif qui représente les groupes que nous servons. En 2022, 60 pour cent du personnel de RRI sont des femmes ; au niveau de l'équipe de direction, 60 pour cent de ses membres sont des femmes et 50 pour cent sont des ressortissants non américains.
- d.** Les **membres associés (« Fellows »)** sont des personnes, reconnues internationalement dans les domaines de la foresterie, de la tenure foncière et des ressources, de la réduction de la pauvreté et des droits humains qui proposent une orientation stratégique ou un travail collaboratif à RRI à titre honorifique et qui ont démontré leur engagement en faveur des objectifs de RRI. Ce programme, dit de « Fellowship », enrichit le vivier de savoir-faire et d'expérience crédibles de RRI, permettant une collaboration à

long terme sur des sujets d'intérêt commun. Ils sont nommés par les partenaires ou le RRG, et sont approuvés par le Conseil d'administration.

- e. Le **Conseil d'administration** de RRG est le plus haut organe directeur de RRI. Il est composé de personnes issues de la coalition RRI, de leaders d'organisations communautaires et de titulaires de droits, et de personnes venant de disciplines et d'organisations pertinentes, dont la majorité ne dépendent pas d'organisations partenaires. Ses membres se réunissent au moins deux fois par an pour développer la stratégie de RRI et assurer une supervision juridique, fiscale et de gestion. Le Conseil assure le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de RRI. À compter de janvier 2023, le Conseil comprendra des représentants de 10 pays. Six de ses membres sont des représentants des titulaires de droits. Trente-cinq pour cent des membres sont des femmes.
- f. RRI entretient une relation privilégiée avec ses bailleurs de fonds. Un **groupe de soutien aux bailleurs de fonds**, qui rassemble tous les soutiens financiers de RRI, se réunit au moins une fois par an avec les membres du Secrétariat, les partenaires et les membres du Conseil d'administration pour coordonner et examiner les rapports et plans annuels de RRI, ainsi que les résultats de l'exercice biennal de suivi indépendant, de l'audit financier et des évaluations externes. Les représentants des bailleurs de fonds, en tant qu'acteurs clés dans le domaine des réformes de la tenure foncière et forestière, participent également aux événements et aux réunions organisés par RRI tout au long de l'année.

### ***Liens avec le Tenure Facility***

L'International Land and Forest Tenure Facility (Fonds international pour la tenure foncière et forestière), connu sous le nom de Tenure Facility, a été officiellement lancé par RRI en 2014 après plusieurs années de consultation et d'interactions. Le Tenure Facility, « incubé » par RRI jusqu'en 2018, est désormais une institution indépendante basée à Stockholm, en Suède. RRI travaillera en synergie avec le Tenure Facility afin de parvenir à une réelle sécurité foncière pour les communautés rurales et continuera à soutenir le Tenure Facility en tant qu'instrument stratégique pour la réforme foncière.

### ***CLARIFI***

En 2021, RRI, en collaboration avec des bailleurs de fonds, des partenaires, des collaborateurs et d'autres leaders du secteur, a dirigé la mise au point d'un nouveau mécanisme de financement pour soutenir un engagement élargi de financements pour les droits fonciers. [La Community Land Rights and Conservation Finance Initiative](#) (Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de la conservation – CLARIFI) entend élever les ambitions de financement et déployer stratégiquement des fonds publics et privés pour élargir la reconnaissance officielle des droits et des priorités des communautés. CLARIFI sera organisée comme une entité financée séparément, dirigée par des représentants des titulaires de droits, et séparée des programmes et activités de RRI. Les mécanismes de RRI soutiendront la coordination parmi les collaborateurs, les partenaires et les autres organisations cherchant à obtenir ou recevant un financement de CLARIFI, dans le but d'accroître les synergies et d'éliminer les doubles emplois.

### ***Planification stratégique et allocation de ressources***

La coalition RRI planifie et alloue les ressources sur une base annuelle dans le cadre d'un programme stratégique quinquennal. Le programme stratégique comprend un cadre logique et est approuvé par les principaux bailleurs de fonds de RRI. Ces programmes stratégiques constituent également la base du système de suivi et d'évaluation de RRI. Les plans annuels sont complétés par le Mécanisme de réponse stratégique, qui permet de répondre rapidement aux occasions stratégiques inattendues de promouvoir les changements, avec des subventions de 10 000 à 100 000 USD qui sont allouées dans les 30 jours suivant la réception de la proposition. La note conceptuelle qui a servi de base au 4<sup>e</sup> programme stratégique de RRI (SP4) pour la période 2023–2027 a été élaborée en consultation avec les partenaires, les membres associés et les collaborateurs de RRI.

### ***Renforcement organisationnel***

L'environnement mondial en évolution et la croissance continue de la coalition RRI ont fait peser des exigences croissantes sur le personnel et les ressources du Secrétariat de RRI (c'est-à-dire, le Groupe des droits et ressources – le RRG) au cours des dernières années. Pour maintenir le leadership de la Coalition dans le mouvement des droits fonciers, le RRG a pris des mesures pour renforcer ses performances au cours des années à venir, y compris des efforts pour renforcer ses capacités en matière de ressources techniques, améliorer les structures de gestion interne et accroître l'efficacité opérationnelle. Le RRG renforcera également ses relations avec les membres de la Coalition et mettra en place de nouvelles collaborations pour accroître sa portée et son influence aux niveaux national et international.

### ***Planification, suivi et évaluation***

Dans le cadre de la fonction de gouvernance et de coordination de RRI, le RRG a affiné son approche de la planification, du suivi et de l'évaluation au cours des quelques dernières années afin de rationaliser ses engagements, de mieux rendre compte des résultats et d'intégrer plus efficacement les enseignements dans les processus annuels de planification et de prise de décisions. Pour le 3<sup>e</sup> programme stratégique (SP3) de RRI, RRI a cherché à relier les aspirations et les objectifs stratégiques de la Coalition aux engagements et priorités décrits dans ses accords avec les bailleurs de fonds. Bien qu'il soit peu probable que les exigences des bailleurs de fonds diminuent au cours des années à venir, en redoublant d'efforts pour harmoniser les priorités existantes et émergentes des bailleurs de fonds et le cadre logique du SP4, nous espérons parvenir à un taux d'adhésion et de soutien accru en faveur d'un cadre unique de gestion des performances qui soit compatible avec la plupart des besoins en matière de présentation de rapports.

Les principales composantes du système de planification, de suivi et d'évaluation de RRI sont les suivantes :

- **Un cycle de planification annuel orienté par un programme stratégique quinquennal.** Pour atteindre ses objectifs et résultats à long terme, RRI s'appuie sur un processus de planification annuel ouvert, conçu pour tirer parti des opportunités

émergentes, revoir les hypothèses clés, signaler les défis imprévus et garantir un bon rapport résultats/coûts d'année en année.

- **Le système interne de suivi et d'évaluation de RRI.** RRI effectue des auto-évaluations annuelles menées par les équipes chargées du travail de RRI dans le cadre de ses programmes thématiques et régionaux, ce aux niveaux national, régional et mondial. Les rapports annuels qui en résultent sont essentiels pour la planification et la présentation de rapports. Le suivi indépendant des programmes de travail annuels de RRI et des progrès accomplis vers la réalisation des résultats à long terme est une caractéristique clé de l'approche unique de RRI en matière de suivi et d'évaluation. En plus de mesurer l'état d'avancement général, le suivi indépendant biennal permet de valider les rapports présentés sur ses propres activités, de vérifier si les hypothèses clés du programme restent pertinentes et d'identifier les changements que RRI devrait envisager, le cas échéant, d'une année sur l'autre.
- **Évaluations programmatiques et institutionnelles.** Comme l'indiquent ses engagements programmatiques et institutionnels, le Conseil d'administration peut périodiquement demander une évaluation indépendante du programme de travail de RRI ou de composantes institutionnelles clés, selon les besoins. Les évaluations à mi-parcours (MTE – *mid-term evaluation*), menées à mi-chemin de chaque programme-cadre, constituent une réalisation clé à cet égard. La première MTE a été réalisée en 2011 pour la période cadre 2008–2012, et la seconde en 2015 pour l'accord 2013–2017. Plus récemment, l'organisation a réalisé une MTE en juillet 2021 pour la période-cadre 2018–2022.

Les paragraphes suivants décrivent deux de ces composantes en détail :

### ***Système interne de suivi et d'évaluation***

Le système interne de suivi et d'évaluation de RRI fait partie intégrante de son processus de planification. Il englobe un mécanisme dédié pour suivre la mise en œuvre de ses programmes et tirer les leçons de l'expérience de ses partenaires et collaborateurs, ainsi que les efforts déployés pour évaluer l'efficacité des interventions de RRI et des réponses institutionnelles. RRI a recours à des auto-évaluations pour déterminer si les interventions prévues sont stratégiques pour ce qui est du maintien des progrès vers les résultats aux niveaux mondial, régional et national, et si ces résultats contribuent à la réalisation de la mission de RRI. RRI assure également le suivi de la conformité et des réalisations en tant qu'indicateurs de progrès pour les activités sous contrat.

Le succès de RRI dépend de la capacité des partenaires et des collaborateurs, entre autres, à favoriser un changement positif. En se tenant au courant des nouvelles évolutions et opportunités, et en procédant à une auto-évaluation critique de son impact, la Coalition se positionne de manière stratégique et fournit le soutien dont les agents du changement ont besoin pour faire avancer leurs programmes.

## ***Observateur indépendant (Independent Monitor – IM)***

L'Observateur indépendant évalue tous les deux ans les progrès de RRI vers les résultats annoncés en effectuant des examens indépendants de certains rapports annuels de programme et des visites sur place dans les pays cibles, et en participant à des événements et des entretiens avec les principales parties prenantes. En plus de tester les hypothèses clés qui sous-tendent le programme de travail de RRI, l'IM examine la réactivité de RRI aux recommandations figurant dans les précédents rapports de l'IM et peut attirer l'attention sur les facteurs internes et externes qui ont une incidence sur les performances. Entre autres choses, les rapports annuels de l'IM:

- évaluent l'efficacité et la pertinence des activités stratégiques et émettent des recommandations, au besoin, pour assurer la réalisation des programmes de travail de RRI
- vérifient la validité et la fiabilité des rapports d'auto-évaluation établis par RRI
- recueillent les réactions de multiples acteurs et personnes concernées
- évaluent la valeur ajoutée des contributions de RRI au travail des membres de la Coalition et des interventions effectuées dans le contexte d'autres initiatives de développement, secteurs connexes ou espaces politiques
- vérifient la perception de la rentabilité des interventions soutenues par RRI, comme le rapport résultats-prix.

## **Notes de fin**

<sup>1</sup> Voir : Hurlbert, M. et al. 2019. « Risk Management and Decision making in Relation to Sustainable Development. » Dans : Climate Change and Land: An IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems ; Forest Peoples Programme, Forum international autochtone sur la Biodiversité, et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2016. Perspectives locales de la diversité biologique : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique. Complément de la quatrième édition de Perspectives mondiales de la diversité biologique. Moreton-in Marsh : Forest Peoples Programme ; Rights and Resources Initiative. 2020a. Urgency and Opportunity: Addressing Global Health, Climate, and Biodiversity Crises by Scaling-Up the Recognition and Protection of Indigenous and Community Land Rights and Livelihoods. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/PQGE1890.

<sup>2</sup> Rights and Resources Initiative. 2015. Who Owns the World's Lands? A Global Baseline of Indigenous and Community Land Rights. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/NXFO7501.

<sup>3</sup> Rights and Resources Initiative. 2020b. Estimated Area of Land and Territories of Indigenous Peoples, Local Communities and Afro-descendant Peoples Where Their Rights Are Not Recognized. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/UZEZ6605.

<sup>4</sup> Rights and Resources Initiative. 2021. Status of Legal Recognition of Indigenous Peoples,' Local Communities' and Afro-descendant Peoples' Rights to Carbon Stored in Tropical Lands and Forests. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/MLQQ5744.

<sup>5</sup> TMP Systems. 2016. Tenure and Investment in East Africa: Power and Bioenergy. Washington, DC : TMP Systems et Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/wp->

[content/uploads/2017/02/Tenure-and-Investment-in-East-Africa\\_Power-and-Bioenergy\\_TMP-Systems\\_Feb-2017.pdf](https://www.rainforest-alliance.org/press-releases/carmelita-community-forestry-concession-granted-25-year-extension). Pour un exemple du lien entre les droits fonciers et les migrations, voir : Rainforest Alliance. 2019. 25-year Extension Granted to Community Forest Concession in Petén, Guatemala. Disponible sur : <https://www.rainforest-alliance.org/press-releases/carmelita-community-forestry-concession-granted-25-year-extension>.

<sup>6</sup> Rights and Resources Initiative. 2020c. Rights-Based Conservation: The Path to Preserving Earth's Biological and Cultural Diversity? Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/ZIKJ2998.; Erbaugh, J.T., Pradhan, N., Adams, J. et al. 2020. Global Forest Restoration and the Importance of Prioritizing Local Communities. *Nature Ecology & Evolution* 4: 1472–1476. doi : 10.1038/s41559-020-01282-2.

<sup>7</sup> Rights and Resources Initiative. 2017a. Power and Potential: A Comparative Analysis of National Laws and Regulations Concerning Women's Rights to Community Forests (Pouvoir et potentiel : Analyse comparative des législations et réglementations nationales relatives aux droits des femmes sur les forêts communautaires). Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/PMYV6840.

<sup>8</sup> Rights and Resources Initiative. 2017b. Securing Community Land Rights: Priorities and Opportunities to Advance Climate and Sustainable Development Goals. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/QFUJ1241.

<sup>9</sup> Rights and Resources Initiative. 2020d. The Opportunity Framework 2020: Identifying Opportunities to Invest in Securing Collective Tenure Rights in the Forest Areas of Faible- and Middle-Income Countries. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/RHAA9312. Voir également : Rights and Resources Initiative. 2021. 2021 Supplement to the RRI Opportunity Framework: Updated Assessments of Tenure Opportunities in 20 Countries. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/Opportunity-Framework-2021-Final.pdf>.

<sup>10</sup> Rights and Resource Initiative, et le Tenure Facility. 2021. Scaling-Up the Recognition of Indigenous and Community Land Rights: Opportunities, Costs and Climate Implications. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi: 10.53892/QMUD8864. ; UNEP. 2020. Emissions Gap Report (Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions). Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible sur : <https://www.unep.org/interactive/emissions-gap-report/2020/>. Le total des émissions mondiales de gaz à effet de serre pour 2019 s'élevait à 59,1 GtCO<sub>2</sub>e, dont quelque 6,7 GtCO<sub>2</sub>e provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Si l'on projette ce niveau d'émissions mondiales UTCATF sur 10 ans, à des fins de comparaison, on obtient 67 GtCO<sub>2</sub>e. Ainsi, la fourchette des émissions potentielles évitées si l'on garantissait les droits communautaires sur les forêts dans les pays prêts à mettre en œuvre des projets de reconnaissance de tenure à grande ou moyenne échelle, exprimée comme allant de 1,1 à 7,4 GtCO<sub>2</sub>e (avec une moyenne de 2,1 GtCO<sub>2</sub>e), représenterait entre 1,2 et 11 pour cent des émissions mondiales UTCATF sur 10 ans en 2019.

<sup>11</sup> The Tenure Facility. 2019. The Tenure Facility Annual Report. Stockholm : The Tenure Facility. Disponible sur : <https://view.publitas.com/the-tenure-facility/annual-report-2020-07/page/1>.

<sup>12</sup> Rainforest Foundation Norway. 2021. Falling Short: Donor Funding for Indigenous Peoples and Local Communities to Secure Tenure Rights and Manage Forests in Tropical Countries (2011–2020). Oslo : Rainforest Foundation Norway.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Rights and Resources Initiative et Rainforest Foundation Norway. 2022. Funding with Purpose: A Study to Inform Donor Support for Indigenous and Local Community Rights, Climate, and Conservation (Donner un sens aux financements : Étude visant à éclairer le soutien apporté par les bailleurs de fonds aux droits des

peuples autochtones et des communautés locales, à l'action climatique et à la conservation). Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/WRFV7289.

<sup>15</sup> Rights and Resources Initiative. 2018. At a Crossroads: Consequential Trends in Recognition of Community-Based Forest Tenure from 2002–2017. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/UCYL3747.

<sup>16</sup> Selon le Protected Planet Report (2018), 14,9 pour cent des terres mondiales sont désignées comme zones protégées, ce qui représente environ 2 milliards d'hectares. Pour atteindre l'objectif de 30 pour cent d'ici à 2030, il faudrait donc que 2 milliards d'hectares supplémentaires de zones terrestres soient protégés d'une manière ou d'une autre. Protected Planet Report. 2018. Tracking Progress Towards Global Targets for Protected Areas. Cambridge ; Gland ; Washington, DC : PNUE-WCMC, UICN, et NGS. Disponible sur : [https://livereport.protectedplanet.net/pdf/Protected\\_Planet\\_Report\\_2018.pdf](https://livereport.protectedplanet.net/pdf/Protected_Planet_Report_2018.pdf).

<sup>17</sup> Freedom House. 2020. Special Report: Democracy Under Lockdown. Washington, DC : Freedom House. Disponible sur : <https://freedomhouse.org/report/special-report/2020/democracy-under-lockdown>.

<sup>18</sup> Global Witness. 2020. Defending Tomorrow. Londres : Global Witness : Disponible sur : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defending-tomorrow/>.

<sup>19</sup> Voir : Groupe des Nations Unies pour le développement durable. 2021. Liquidity and Debt Solutions to Invest in the SDGs: The Time to Act is Now. New York : Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; Fonds monétaire international. 2022. Perspectives de l'économie mondiale (mise à jour) : un horizon sombre et plus incertain. Washington, DC : Fonds monétaire international. Disponible sur : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2022/07/26/world-economic-outlook-update-july-2022>.

<sup>20</sup> Banque mondiale. 2021. Statistiques sur la dette internationale 2021. Washington, DC : Banque mondiale.

<sup>21</sup> The New York Times. 2020. « Jeff Bezos Commits \$10 Billion to Address Climate Change. » The New York Times, 2 février 2020. Disponible sur : <https://www.nytimes.com/2020/02/17/technology/jeff-bezos-climate-change-earth-fund.html>.

<sup>22</sup> Alliance Magazine. 2020. « Funders commit to \$6 billion for sustained collective climate action. » Alliance Magazine, 20 décembre 2020. Disponible sur : <https://www.alliancemagazine.org/blog/funders-commit-to-6-billion-for-sustained-collective-climate-action/>.

<sup>23</sup> The New York Times. 2020. « We Have to Save the Planet. So I'm Donating \$1 Billion. » The New York Times, 31 octobre 2018. Disponible sur : <https://www.nytimes.com/2018/10/31/opinion/earth-biodiversity-conservation-billion-dollars.html?action=click&module=Opinion&pgtype=Homepage>.

<sup>24</sup> Rights and Resources Initiative. 2022. Funding with Purpose: A Study to Inform Donor Support for Indigenous and Local Community Rights, Climate, and Conservation. Washington, DC: Rights and Resources Initiative. doi: 10.53892/WRFV7289.

<sup>25</sup> Voir Global Goals Consulting. 2019. Rights and Resources Initiative Independent Monitoring Report 2018: Executive Summary. Washington, DC: Rights and Resources Initiative. Disponible sur : [https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2019/04/Independent-Monitoring-Exec-Summary\\_RRI\\_2018.pdf](https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2019/04/Independent-Monitoring-Exec-Summary_RRI_2018.pdf).